



Le Saint-Georgeais

Bulletin municipal n°167

Mars - Juin 2025



**Zoom sur
les associations :**
TC Saint-Georges, p. 5
Reliance Saintonge, p. 6



**A la une : du changement
à Saint-Georges, p.7-9**



**Autour des écoles : le sens de
circulation change, voir p. 7**
**Voisins Vigilants devient
Panneau Pocket , voir p. 8-9**



**Le printemps revient,
et avec lui les animations**



**"Balade
écocitoyenne"
p. 31**



**Chasse aux œufs,
p. 32**



**Devoir de mémoire,
p. 33**



**Fête du parc
Caisses à savon
p. 34**

SOMMAIRE

Editorial	p 3
Communiqué de presse	p 4
Zoom sur les associations :	
♦ Tennis Club Saint-Georgeais	p 5
♦ Reliance Saintonge	p 6
A la une :	
♦ Un nouveau sens de circulation	p 7
♦ Voisins vigilants devient Panneau Pocket	p 8-9
Retour en images :	
♦ Le Téléthon	p 10-12
♦ La médaille de la ville	p 13
♦ Les vœux du maire	p 14-15
♦ L'urbanisme et la voirie au Parc atlantique	p 16
♦ La sécurité, la voirie et les réseaux	p 17
Comptes-rendus :	
♦ Conseil Municipal du 10 septembre	p 18-19
♦ Conseil Municipal du 3 décembre	p 20-28
Vie de la commune :	
♦ Le CCAS	p 29
♦ Le CMJ	p 30
♦ Balade écocitoyenne	p 31
♦ La chasse aux œufs	p 32
♦ Les enfants et la commune	p 33
♦ La fête du parc / Les descentes de caisses à savon	p 34
♦ Culture et pacte de la transition	p 35
Médiathèque	p 36
Les actualités des associations :	
♦ La Boule Saint-Georgeaise / AAAMC	p 37
♦ Roule la Poule	p 38
♦ La Hase Saint-Georgeaise	p 39
♦ ALEDHA / Le Petit Saint-Georgeais	p 40
♦ Saint-Georges Loisirs / TC Saint-Georges	p 41
♦ Généalogie Entraide et Astuces	p 42
♦ L'Elan saintais / Ellevi' Danse	p 43
♦ Reliance Saintonge / Saint-Georges Animations	p 44
♦ TPE / Théâtre'Ô Vert	p 45
♦ AAP	p 46
♦ Avenir Saint-Georgeais / ASC	p 47
Infos pratiques :	
♦ Le poste de garde champêtre	p 48
♦ Budget 2025	p 49
♦ Inauguration du Périscolaire	p 50
Vie paroissiale / Nouvelles activités	p 51
Le mot des conseillers départementaux	p 52-53
Etat civil	p 53
Tribune libre	p 54

Bulletin municipal d'information n°167.

Directeur de la publication : Frédéric ROUAN.

Conception et réalisation par la commission
Communication : Nathalie LEGRAND,
Romain ROUAN, Cécile LABROUSSE,
Christelle GLAUDEL, Bernard DUSSEVAL,
Bernard JAMILLOUX.

Imprimeur : Imprimerie rochelaise.



Tirage : 1 525 exemplaires sur papier PEFC.



Date de parution : mars 2025.

Dépôt légal : 192

Crédits photographiques :

- © Frédéric Rouan (p. 3, 10, 13)
- © Nathalie Legrand (p. 5, 6, 10, 11, 12)
- © Romain Rouan (p. 13, 14, 15, 16, 17, 35)
- © Juliette Lespinasse (p. 30)
- © François Desportes (p. 33)
- © Marthe Castagneyrol (p. 37)
- © Stéphanie Thauhay (p. 40)
- © Bernard Vialettes (p. 42)
- © Gérard Seguin (p. 43)
- © Elodie Dubut (p. 44)
- © Damien Pagot (p. 45)
- © Jean-Daniel Issanchou (p. 46)
- © Béatrice PrévotEAU (p. 47)
- © Brigitte Seguin (p. 52)
- © Stéphane Trouvé (p. 54)



« *Le ratio d'endettement est meilleur aujourd'hui qu'entre 2014 et 2016 !* »



Chers Saint-Georgeaises et Saint-Georgeais,

De l'ambition pour les Saint-Georgeais

Notre budget sera voté dans quelques semaines. L'objectif est de garder le cap pour mener à bien nos actions ou chantiers lancés. Ils ont tous été menés sans augmentation d'impôt comme promis, et contrairement à la désinformation existante, la commune est en bonne situation financière. Le ratio d'endettement du budget est meilleur aujourd'hui qu'entre 2014 et 2016. Nous continuons notre travail quotidien qui vise à offrir à chacun un environnement agréable, tout en répondant aux besoins de notre village en pleine évolution (voirie, équipements, ...).

Mise en place d'un garde-champêtre : une évidence

Nous avons lancé le recrutement du garde-champêtre. Ce sont les habitants qui, lors de la première réunion participative citoyenne en 2020, avaient proposé cette création de poste. Nos 5 années d'élus nous confortent dans ce besoin pour une commune rurale dynamique comme la nôtre.

Presse, débats et Conseils Municipaux : entre soutiens et tensions

J'ai eu de très nombreux retours positifs concernant les 9 pages consacrées à notre commune par le magazine *Vidici*. Récemment, plusieurs articles de presse ont été publiés. Pour y accéder, il vous suffit de scanner le QR Code ci-dessous. Nous vous encourageons vivement à prendre le temps de les parcourir car ils reflètent des moments importants et marquants de notre vie locale et notamment nos Conseils Municipaux.

J'ai été très touché par toutes les marques de soutien spontanées suite au courrier « sympathique » reçu (voir page suivante), et particulièrement celles de M. le Ministre de l'Intérieur B. RETAILLEAU, M. le Sous-Préfet G. BRAULT, tous nos parlementaires, et tous mes collègues élus, et en particulier ceux de *Saintes Grandes Rives l'Agglo*. Lors du Conseil Municipal de janvier dernier, nous avons été nombreux à regretter que les membres de

l'Opposition ne s'expriment pas officiellement pour exprimer leur soutien. Mais bon, je m'étais fait à l'idée et surtout je pensais que l'on allait pouvoir passer à autre chose et travailler sereinement ! MAIS NON ! Une partie de l'Opposition a, depuis, déposé une main courante contre un de mes proches, très proches ; et a diffusé cette information à l'ensemble du Conseil. Je ne souhaite pas développer davantage pour ne pas surenchérir. J'espère simplement que cette animosité et cet acharnement s'arrêteront enfin là... Mais pourquoi aller si loin ?

Animations qui rassemblent ... et heureusement !

La préparation des événements 2025 est finalisée. Je suis heureux de vous confirmer que la *Fête de la Jherbaude* aura lieu cette année à Saint-Georges-des-Coteaux. Cette fête remet à l'honneur les anciennes techniques de culture du blé et la fabrication du pain. Votre implication et votre présence aux animations sont essentielles pour construire ensemble un avenir durable, respectueux de nos valeurs de solidarité, de partage et de « Vivre-ensemble ».

En 2025, notre travail continue ... malgré tout !

Avec vous TOUS, nous avons l'opportunité de continuer de faire de notre ville un lieu où il fait bon vivre, un lieu d'avenir. Je suis heureux de vous annoncer que Saint-Georges-des-Coteaux est classé 59ème sur les 463 communes du Département au classement des « *villes et villages où il fait bon vivre* ».

Nous avons relevé des défis, mais il en reste encore à surmonter, et pour cela, je compte sur vous. Votre engagement est essentiel pour que nous puissions bâtir ensemble un futur solide et solidaire pour notre commune.

À vos côtés et à votre écoute,

Frédéric ROUAN

Votre Maire



SCANNEZ-MOI

“ 2025 : vers un budget maîtrisé favorisant vos projets ”

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

du 23 décembre 2024

**de M. Frédéric ROUAN, Maire de Saint-Georges-des-Coteaux, et
de M. Romain ROUAN, Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme et de la Voirie****MENACE DE MORT adressée au Maire de Saint-Georges-des-Coteaux et au
Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme et de la Voirie de
Saint-Georges-des-Coteaux : incompréhension et détermination**

C'est avec stupeur que nous avons découvert, ce vendredi 20 décembre 2024, un courrier de menace de mort arrivé à la mairie de Saint-Georges-des-Coteaux nous visant tous les deux, personnellement, à travers une enveloppe intitulée « Le Tandem » dans laquelle se trouvait une carte de « Sincères Condoléances ».

L'enveloppe et la carte reçues contenaient des messages tout à fait explicites menaçant notre sécurité, celle de deux élus de la République. Un tel acte, qui dépasse largement les frontières du débat démocratique, est d'une gravité inacceptable et choquante. Nous tenons à exprimer notre ferme condamnation face à toute forme de violence ou de menace à l'encontre des élus qui œuvrent au service du bien-être de la collectivité. Nous appelons à la sérénité et à la solidarité face à ce type de situation qui n'a pas sa place dans un environnement démocratique.

À la suite de la réception de cette menace, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saintes et la Gendarmerie ont immédiatement été alertés. Nous avons tous les deux porté plainte auprès des forces de l'ordre, ce samedi 21 décembre 2024. Une enquête est en cours afin d'identifier les auteurs de cet acte.

Nous tenons à rassurer la population : nous continuerons de remplir nos fonctions que les Saint-Georgeaises et les Saint-Georgeais nous ont confiées, avec autant d'engagement et de détermination. La tranquillité publique et la sécurité de tous restent des priorités essentielles. Nous remercions toute notre équipe et les habitants pour leur confiance et leur soutien.

Nous ne céderons pas à l'intimidation. Nous poursuivrons notre travail avec l'énergie et la volonté qui nous ont portés depuis le début de notre mandat, au service du bien commun, à l'écoute des habitantes et des habitants.

M. Frédéric ROUAN

Maire de Saint-Georges-des-Coteaux


**M. Romain ROUAN**

Maire-Adjoint de Saint-Georges-des-Coteaux






TC SAINT-GEORGEAIS

La rédaction : Pouvez-vous vous présenter ?

Bruno MERCIER : Je suis le président du club de tennis de Saint-Georges-des-Coteaux. J'ai 54 ans, je travaille chez Veolia. Je suis responsable d'exploitation sur le périmètre Charente - Charente Maritime.

Cela fait une dizaine d'années que je suis dans le club. J'y suis arrivé parce qu'au début j'habitais sur Pessines, du coup je me suis positionné sur Saint-Georges-des-Coteaux, et maintenant j'habite aux Gonds, car nous n'avons pas trouvé sur Saint-Georges. Cela va faire la 8e année que je suis le président du club.

LR : Pouvez-vous me présenter votre association ?

BM : Elle a été créée en 1982, elle est affiliée à la FFT (Fédération française de Tennis, NDLR). On a un certain nombre d'adhérents dans le bureau qui sont là depuis longtemps, notamment Marc et Michèle BOUQUET qui nous aident bien. On a un nouveau bureau élu lors de la dernière assemblée générale en novembre 2024. Notre but est de faire connaître le tennis aux jeunes et aux adultes, et de proposer à la fois du sport loisirs et de la compétition. Mais l'objectif est quand même d'emmener le plus possible d'enfants à la compétition.

LR : Combien avez-vous d'adhérents ?

BM : 78 cette année. Avant la COVID, on était un peu plus, aux alentours de 90. Une année, on est allés jusqu'à 98. Globalement on oscille entre 75 et 90. Mais la structure fait qu'on ne peut pas être plus de 90/100, par rapport aux disponibilités de la salle polyvalente. En fait, le ratio, c'est

un terrain couvert pour 100 adhérents, sachant qu'on n'a pas le terrain tout le temps.

LR : Combien d'enfants et d'adultes ?

BM : On a compté 1/3 d'adultes (27) et 2/3 d'enfants (45) à la dernière AG. Depuis, on a eu quelques inscriptions.

LR : Vous avez deux professeurs ?

BM : C'est la grosse difficulté pour un petit club. Cette année, on a un seul professeur. Depuis que je suis président, il y a eu 4 professeurs de tennis. C'est compliqué de pérenniser les emplois pour deux raisons : on ne propose pas un temps complet, donc les personnes doivent trouver d'autres clubs ; et elles n'habitent pas toujours sur le secteur. Cette année, on a un nouveau professeur qui arrive de région parisienne, un ancien professeur des écoles qui a tout quitté. Il travaille pour nous 18h/ semaine sur 10 mois, et a eu la chance de trouver un poste au comité départemental du tennis, ce qui complète bien son salaire.

LR : Vous avez des compétitions ?

BM : Nous avons des inscrits dans les championnats individuels, mais aussi par équipes, ainsi que des tournois organisés par les clubs. Nous engageons des équipes seniors hommes et femmes en hiver, et au printemps des équipes jeunes de 8 à 18 ans. L'an dernier, on avait 6 équipes jeunes et 3 adultes. Pour un petit club comme le nôtre, c'est pas mal.

Après, la difficulté, c'est de trouver des parents pour emmener les enfants. On travaille beaucoup avec Saint-Porchaire et Saint-Savinien, qui sont plus proches.

Il existe maintenant des formats

un peu plus courts, sur un week-end simplement, cela s'appelle des tournois multi chances (TMC, NDLR).

LR : Vous organisez aussi un tournoi ?

BM : Oui, on propose aussi un TMC aux 8-10 ans et aux 11-14 ans aux vacances de Pâques. Ce sont des formats courts sur une journée ouverts à nos joueurs ainsi qu'aux extérieurs.

Tout ceci permet d'avoir de l'activité. On essaie d'en organiser au moins une par mois, sportive ou non, comme une soirée raclette, ou des activités parents/enfants. On a ainsi fait une découverte pickle-ball en novembre.

LR : Qu'est-ce que c'est ?

BM : C'est un sport de raquette qui vient des Etats-Unis, qui se joue sur un terrain de badminton, avec un filet bas et des raquettes un peu semblables à celles du padel et une balle un peu différente. Depuis cette année, ce sport a été rattaché à la fédération qui essaie de le développer. On proposera sans doute une section l'année prochaine. C'est un peu plus ludique, ça se joue plutôt en double, donc c'est moins traumatisant.

On aimerait bien aussi emmener les enfants sur un tournoi de niveau national ou international, Bordeaux Primrose par exemple, ou Bressuire, Limoges, ou les petits as à Tarbes. On cherche des partenaires.

LR : Merci beaucoup.





RELIANCE SAINTONGE

La rédaction : Pouvez-vous vous présenter ?

Gaëlle LLEDO : Je suis la présidente de l'association Reliance Saintonge. Je suis également animatrice dans l'association, et plus particulièrement facilitatrice de Biodanza. Chaque jeudi je fais danser une quinzaine de personnes venues de la commune, de Saintes, voire de bien plus loin.

LR : Depuis combien de temps êtes-vous à Saint-Georges-des-Coteaux ?

GL : J'habite la commune depuis trois ans, je suis originaire de la région bordelaise.

LR : Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges-des-Coteaux ?

GL : Mon compagnon et moi avons choisi la Charente Maritime car nous avons eu un coup de foudre pour Saintes. Nous en sommes d'ailleurs devenus de vrais ambassadeurs, et nous faisons régulièrement découvrir la ville à nos amis.

LR : Pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel ?

GL : Je suis plutôt touche à touche. J'ai d'abord travaillé 10 ans dans une agence de voyages, puis dans la gestion locative auprès d'un bailleur social ; ensuite chez un transporteur et pour finir dans une assurance.

Je me suis toujours intéressée au bien être et je m'y suis formée en parallèle, dans l'animation d'ateliers de relaxation, de massages bien être ou bébé, et également dans la danse, plus particulièrement la danse Biodanza.

LR : La Biodanza, vous pouvez nous en dire un peu plus ?

GL : C'est une activité d'expression corporelle venue du Chili, créée

dans les années 60 par Rolando Toro Araneda. C'est une pratique qui vise à rehausser la joie, le plaisir de vivre, de découvrir et exprimer nos potentiels par la danse, de réharmoniser notre vie en apprenant à ralentir, se détendre, et aussi oser, créer ...

LR : Et votre association, pouvez-vous nous la présenter ?

GL : Reliance Saintonge est née il y a un an pour proposer des animations et du bien être. Son but est de créer du lien tout en favorisant l'épanouissement. Ce sont majoritairement des cours de Biodanza le jeudi. Mais nous proposons également des ateliers créatifs à destination des familles qui ont été très appréciés (création de marionnettes en bonbons / fruits et légumes, création de contes en famille) ; des lectures de contes Kamishibai. Cette année, j'ai envie de proposer un après-midi jeux de société, de la Biodanza en famille, de la marche en pleine conscience.

LR : Qu'est-ce que c'est ?

GL : Souvent quand on va dans les clubs de marche, on y va pour papoter, ce qui fait qu'on est dans le mental, et pas du tout dans la conscience de ce qu'il y a autour. Donc, c'est plutôt cette idée de marcher dans le silence et de se connecter à ce qu'on ressent et à ce qu'on entend, toutes ces sensations qui nous échappent quand on est en permanence en train de parler, que je voudrais développer.

LR : Et les contes Kamishibai ?

GL : Ce sont des contes qu'on lit dans une boîte dans laquelle on fait défiler des images. J'ai été invitée à en lire dans la classe de CE1, et cela a été très apprécié.

J'ai des contes qui vont de 3 à 10

ans. Les enfants aiment beaucoup, on peut les faire participer, leur demander de lire. Il y a même des écoles qui créent leurs contes.

LR : Votre association fonctionne avec des adhérents, ou seulement sur inscription ponctuelle ?

GL : Il y a ceux qui viennent au fur et à mesure des animations, et qui payent à chaque atelier (le tarif dépend de ce que l'on y fait) ; et il y a les réguliers, qui viennent tous les jeudis à la Biodanza. S'ils viennent ponctuellement, c'est 15 € la séance ; s'ils s'engagent sur une période, c'est 12 €.

LR : Où cela a-t-il lieu ?

GL : Les ateliers ont lieu à la Halte loisirs, et la Biodanza dans la petite salle polyvalente. Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement la mairie qui s'investit pour accompagner les associations, pour qu'on ait de la visibilité et que les habitants soient informés de nos activités. Car pour en discuter avec des membres d'associations dans d'autres communes, ce n'est pas toujours le cas.

LR. Merci. D'autres projets ?

GL : Oui. En 2025, mon projet est de me former à la danse assise pour intervenir en EHPAD et faire danser des personnes en fauteuil.

LR : Une dernière chose ?

GL : Oui. Derrière Reliance Saintonge, il y a John Delcoigne, c'est mon ami qui est également facilitateur de Biodanza, qui donne des cours le jeudi soir à Nancras. Il y a aussi de la Biodanza à Rochefort, Aytré.

LR : Merci beaucoup.

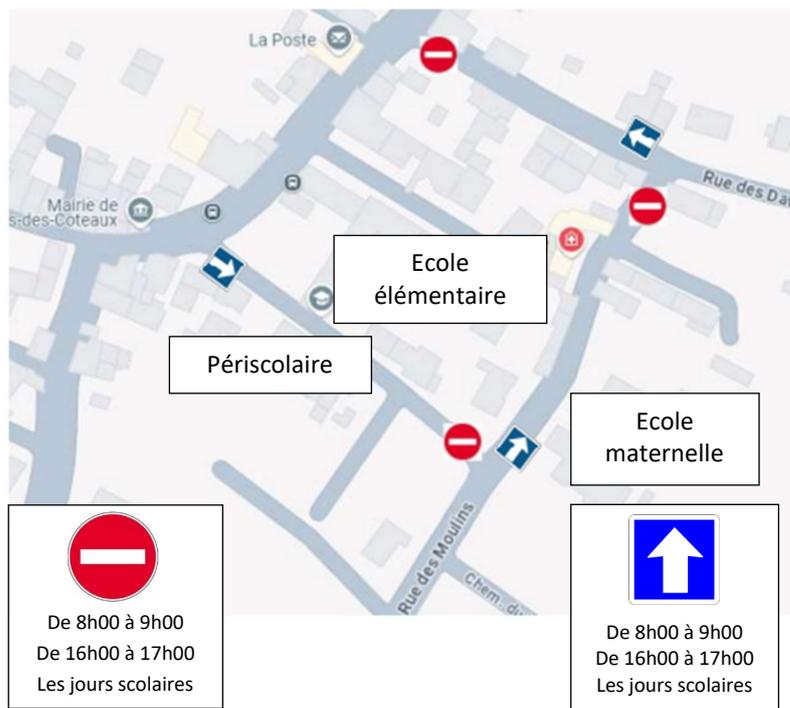


Du changement à Saint-Georges-des-Coteaux !

Dans cet article, nous allons vous expliquer le changement du sens de circulation autour des écoles. Puis nous vous expliquerons notre décision de passer de Voisins Vigilants à Panneau Pocket et vous présenterons enfin les fonctionnalités de Panneau Pocket.



La sécurité des enfants avant tout !



Le sens de circulation change aux abords des écoles, au moment de la rentrée et de la sortie : en effet, les rues sont très encombrées à ces moments-là, ce qui génère des embouteillages et beaucoup de danger, en particulier pour les enfants. Après consultation des parents, nous avons donc décidé d'expérimenter, jusqu'aux grandes vacances, un nouveau sens de circulation. Comme vous pouvez le voir sur le plan ci-contre, la rue des Ecoles, la rue du Logis et la rue des Davids seront en sens unique de 8h à 9h00 et de 16h00 à 17h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en période scolaire. Nous ferons le bilan de cette expérimentation pendant les vacances scolaires et prendrons une décision pour l'année scolaire prochaine. Nous comptons sur votre vigilance pour respecter ces nouvelles règles pour le bien être de tous, et surtout des enfants.

De Voisins vigilants à Panneapocket

Notre commune a adhéré au dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires » en septembre 2020.

A l'époque nous avons bénéficié d'un tarif préférentiel pour un engagement sur 5 ans : à 1200 € par an.

Depuis, le groupe a en effet été repris par de nouveaux propriétaires avec une nouvelle direction et de nouvelles ambitions.

L'entreprise a à priori réalisé de nombreux investissements (équipe renforcée et triplée, renforcement de la cybersécurité, de la qualité de l'hébergement, naissance d'un Conseil de Surveillance composé d'anciens hauts fonctionnaires de l'Etat (Préfets, Sous-Préfets, anciens porte-paroles

du Ministère de l'Intérieur) qui se réunit quelques fois dans l'année pour établir, conseiller, dicter les choix stratégiques du groupe), ce qui engendre de fait une nouvelle offre, plus onéreuse.

Les nouveaux tarifs proposés sont de 5216 € par an ; ou 4357 € par an si engagement pour 5 ans.

Les nouvelles fonctionnalités n'apportent pas aux yeux de la municipalité des améliorations essentielles en terme de communication avec les administrés.

Après réflexion en bureau municipal et contact d'autres communes, il a donc été décidé de mettre un terme à l'utilisation de ce système à l'échéance de notre contrat c'est-à-dire le 14 septembre 2025.

Témoignage de Monsieur Michel DEBAR-MONCLAIR

Bonjour à tous,

Je m'adresse à vous en tant que référent de "voisin vigilant" suite à la décision de l'entreprise VVS d'augmenter ses tarifs (voir article précédent).

Je tiens à vous informer que nous sommes seulement

256 inscrits sur la plate-forme VVS sur une population d'à peu près 3000 habitants.

D'autre part, j'ai pu constater que durant ces cinq années, il y a eu beaucoup plus de délation entre voisins que d'entraide et de solidarité, ce qui est décevant pour ma part.

Panneaupocket

Informations recueillies sur le site et la FAQ de Panneaupocket



**Panneau
Pocket**

PanneauPocket au service des habitants de la Commune

La mairie s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéressent : les Communes et Intercommunalités qui l'entourent, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

Depuis 2017, l'application rend la vie de + de 12 500 collectivités plus facile et plus sereine.

100% Française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021 pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.

Partenaires officiels :



INFORMATIONS EN TEMPS RÉEL

Notification envoyée instantanément sur l'écran du téléphone. C'est l'information qui va vers les habitants !

CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE

Aucune récolte de données personnelles, pas de création de compte pour consulter PanneauPocket, 100% conforme RGPD. Application gratuite et sans publicité.

DISPONIBLE SUR TOUS LES SUPPORTS

Smartphone, tablette et ordinateur et sur tous les Store : PlayStore, AppStore et AppGallery.

GRATUIT ET ANONYME

Panneau Pocket est une application entièrement gratuite et anonyme pour les habitants.

COMMENT RECEVOIR LES NOTIFICATIONS DE MA COMMUNE ?

Vous pouvez désigner un ou plusieurs « favoris » sur l'application en cliquant sur le cœur situé à droite du nom de la commune. La commune choisie se positionnera alors dans la liste des favoris et une notification sera envoyée automatiquement à chaque nouvelle publication de la Mairie.

Grâce à un signal visuel et/ou sonore, les administrés sont prévenus de chaque nouvel événement en temps réel.

LA PLATEFORME PANNEAUPOCKET EST-ELLE SÉCURISÉE ?

Oui, vous accédez à votre espace utilisateur grâce à des identifiants privés créés uniquement sur demande de la mairie. Vous pouvez d'ailleurs, à votre guise, modifier votre mot de passe depuis les réglages de votre compte.

COMMENT FAIRE POUR TÉLÉCHARGER L'APPLICATION SUR MON SMARTPHONE ?

PanneauPocket est disponible sur tous les téléphones Android et Apple. Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre sur : [PlayStore](#), [AppStore](#) ou [AppGallery](#) et de lancer le téléchargement de l'application.

Bien entendu, c'est totalement gratuit, sans publicité et sans création de compte ! PanneauPocket ne vous demandera jamais votre numéro de carte bleue !

COMMENT TROUVER MA COMMUNE ?

Rendez-vous sur la page « recherche » de votre application puis cliquez dans la barre de recherche en haut de votre écran. Tapez le nom de votre commune ou son code postal pour la retrouver.

Autre solution, vous pouvez utiliser la fonction « autour de moi » de l'application si la commune se situe dans les 30 kilomètres autour de vous actuellement. Il suffit d'activer la géolocalisation et de rechercher votre commune.

LES HABITANTS REÇOIVENT-ILS UNE NOTIFICATION LORSQUE LA MAIRIE PUBLIE UN NOUVEAU MESSAGE ?

Les utilisateurs de PanneauPocket ont la possibilité de désigner un ou plusieurs « favoris » sur l'application en cliquant sur le cœur situé à droite du nom de la commune. La commune choisie se positionnera alors dans la liste des favoris et une notification sera envoyée automatiquement à chaque nouvelle publication de la Mairie. Grâce à un signal visuel et/ou sonore, les administrés sont prévenus de chaque nouvel événement en temps réel.



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

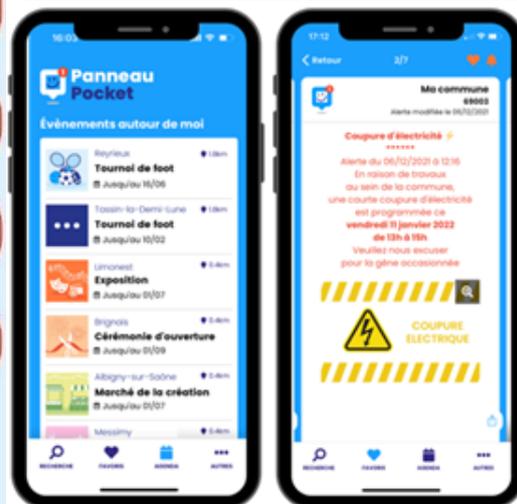
3

PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !



LE TELETHON



Le téléthon a commencé vendredi 29 novembre avec un concours de coinche et de rami organisé par **Saint-Georges Loisirs**.

Il s'est poursuivi avec une soirée danse et musique organisée par **AAP** : démonstration de danse de salon et de K-Pop, suivie d'un blind test organisé par le professeur de violon.



LE TELETHON



Le samedi, **ALEDHA** a organisé une dictée qui a réuni une quarantaine de personnes.

Reliance Saintonge a enchaîné avec une séance de contes Kamishibai.

Enfin, la soirée s'est terminée par un repas dansant organisé par **Saint-Georges Animations** et **Scène ouverte** avec le groupe Fadièze.



LE TELETHON



Dimanche 1er décembre, **Avenir Saint-Georgeais** a organisé une randonnée qui a rassemblé 77 participants.

La matinée s'est poursuivie avec un atelier Taichi et Qi Gong proposé par **Ungesteverssoi**, et un atelier sophrologie animé par **Céline Julien**.

La **médiathèque** n'a pas été en reste avec sa traditionnelle vente de livres.

Rappelons également l'opération Lampions du **Conseil Municipal des Jeunes**, le concours de tarot du **Petit Saint-Georgeais**, la vente par **Tous Pour l'Ecole** d'objets réalisés par les enfants et le don de la **Boule Saint-Georgeaise**.



Au total, ce sont 4396.10 € reversés à l'AFM, soit mieux que l'année dernière (3569.08 €).

Un grand merci à toutes ces associations.

Saint-Georges Loisirs

AAP

ALEDHA

Reliance Saintonge

Saint-Georges Animations

Scène ouverte

Avenir Saint-Georgeais

Ungesteverssoi

Céline Julien

Médiathèque

Conseil Municipal des Jeunes

Le Petit Saint-Georgeais

Tous Pour l'Ecole

La Boule Saint-Georgeaise

La Médaille de la Ville au Centenaire de la commune



M. le Maire remettant la Médaille de la Ville à M. BULTEAU, le Centenaire

Pouvez-vous nous parler de Saint-Georges-des-Coteaux sous la Seconde Guerre Mondiale ?

Un jour, un avion canadien a atterri au Moulin des Fougères. J'ai tout de suite pris ma bicyclette, et je suis arrivé avant les nazis. J'ai vu un aviateur canadien avec la jambe cassée. Ce dernier a été fait prisonnier par les Allemands présents dans la commune de Saint-Georges-des-Coteaux.



Le lendemain, j'y suis retourné avec mon frère. Les Allemands étaient toujours là et surveillaient afin que personne ne s'approche de l'avion. D'une manière assez habile, j'ai réussi à récupérer des écouteurs qui étaient présents à côté de l'avion, alors que les Allemands étaient juste à côté.

Le 10 janvier, entrevue entre M. BULTEAU et le Maire

Présentez-vous en quelques mots...

Je suis né en 1925. J'ai fait l'armée, j'ai été agriculteur et contremaître comme agent technique à la ville de Saintes pendant de nombreuses années.

Depuis combien d'années êtes-vous à Saint-Georges-des-Coteaux ?

Je suis arrivé ici en 1937, quand j'étais adolescent.

Quel est votre souvenir le plus ancien concernant la commune ?

Mes parents étaient agriculteurs à la ferme de La Touche. Au début de la Seconde Guerre Mondiale, un avion français a atterri sur notre champs ! En accord avec l'aviateur, on l'a aidé à repartir en tirant l'avion.



En quelle année êtes-vous arrivé dans le bourg ?

J'ai acheté ma maison en 1956 juste devant l'école. Je m'y plais de plus en plus ! Avec le nouvel accueil périscolaire juste à côté de chez moi, c'est un véritable plaisir d'échanger avec les enfants après l'école. Ils me posent des questions sur mon jardin.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

J'ai bien connu les Maires de la commune ! Je me souviens en particulier des échanges avec André BOYER (Maire de 1937 à 1944), Gaston PIOCHAUD (un excellent Adjoint, devenu Maire de 1965 à 1971) et Jean VOISIN (de 1972 à 1977). Je m'entendais vraiment très bien avec Georges DUCEPT (Maire de 1977 à 2001). On le voyait beaucoup.

Je remercie M. le Maire Frédéric ROUAN et son Adjoint d'être venus à ma rencontre ! Quel plaisir d'avoir pu échanger ensemble.



La Cérémonie des Vœux



Les habitants venus nombreux



Bilan de l'année et les projets 2025 devant **environ 300 personnes !**



Romain ROUAN,
M. le Maire-Adjoint



Guillaume BRAULT,
M. le Sous-Préfet



Fabrice BARUSSEAU,
M. le Député



Remise de la Médaille de la Ville aux **10 bénévoles de la Médiathèque** pour leur travail au quotidien



Remise de la Médaille de la Ville aux **2 Saint-Georgeaises ayant porté secours à des personnes entre la vie et la mort**

M. le Maire a notamment évoqué ceci : « Le bilan actuel de notre mandat montre l'implication et le dynamisme de notre équipe (« un 1er mandat survitaminé [...] difficile de remettre en cause l'énergie de cette équipe municipale » - magazine VIDICI de novembre 2024). Tous les investissements réalisés correspondent aux besoins des habitants. Ils permettent de se mettre **en conformité réglementaire, de moderniser et de réhabiliter le patrimoine communal et, comme nous nous étions engagés, sans augmentation d'impôt** ».

Les Vœux du Maire 2025

Habitants, personnalités politiques et autorités venus en nombre



Les habitants qui ont été mis à l'honneur cette année :

- **Les bénévoles de la Médiathèque** : Marie-Luce JOUBERT, Odette BLANCHER, Jean-Claude CARRIER, Guylaine CEOTTO, Pascal BERTRAND, Carmen ARNAUD, Maryse PARMENTIER, Claudie LECOMTE, Cécile RÉVEILLÈRE et Christine DURAND.
- **Mme ROUX** n'a pas hésité à porter secours à une joggeuse lors d'une attaque de chien, le 1er janvier 2024, au hameau des Vacherons. Deux molosses, des staff terriers en liberté, qui s'étaient échappés, s'en sont pris à des riverains et notamment à Mme Christelle CHARRET, qui a été gravement mordue.
- **Tatiana BOUDIAF** a porté secours à des jeunes lors d'un violent accident de la route qui s'est produit à Rulon, le 4 août 2024 vers 6h du matin. Deux voitures étaient entrées en collision sur la RD 137. Sept victimes âgées de 17 à 20 ans étaient à déplorer. Deux personnes avaient dû être héliportées.



Présentation de toutes les Associations par Mme Laëtitia SOULA



M. Alain MARGAT, Maire de Corme-Royal, a pris la parole pour conclure cette cérémonie, au nom de M. le Président de l'Agglomération de Saintes. Il a proposé aux **300 Saint-Georgeais de se lever**. **Les habitants ont fait un long tonnerre d'applaudissements pour M. le Maire et son Adjoint à l'Urbanisme et à la Voirie**, en soutien, suite aux menaces de mort reçues.



La vidéo des vœux (enregistrée avant la cérémonie) est disponible ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=H19Ym9VjrLg>



L'Urbanisme et la Voirie au Parc Atlantique



Travaux de Voirie au rond-point fin janvier et début février



Constructions des nouveaux magasins

Toutes les entreprises du Parc ont souhaité modifier la signalisation de circulation. Désormais, **la priorité à droite** est de mise sur tout le Parc !



Le Parc de Loisirs Georges DUCEPT

Concrétisation de l'action des élus, du groupe de travail « Réaménagement du Parc » et des enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 qui avaient œuvré avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) sur le projet de réaménagement du Parc de Loisirs Georges DUCEPT.

La mise en place des parcs à vélo s'est faite mi-février.



Partenaire de l'US SAINTES RUGBY

La commune est **devenue partenaire** de l'US Saintes **Rugby**. Le Maire et Laëtitia SOULA, Adjointe en charge des affaires sportives et de la vie associative, **ont rencontré Benoît PATARIN**, dirigeant du club. De nombreux jeunes et adultes Saint-Georgeais sont licenciés ou bénévoles au club.

Nous ne mettrons pas à disposition nos terrains car ils sont déjà très utilisés par notre club de foot. Le 6 février 2025, le club a organisé une Soirée des Partenaires avec une démonstration de rugby fauteuil par le club professionnel de Niort. « *Nous sommes fiers de participer à l'inclusion par le sport* » a déclaré M. le Maire.





La sécurité, les travaux de Voirie et les Réseaux divers

À peine les travaux de Voirie et de Réseaux divers se sont terminés en 2024, les voilà repartis en 2025. Retour en images sur les premiers chantiers réalisés en ce début d'année...



Butoirs de stationnement installés aux **Barbotines 2**

Fin des **travaux de Voirie** à la Martinière, à la Braudière, aux Réaux, à l'Impasse des Gallais, au Lot des Maries, au Petit Romefort, aux Chemins du Terrage, des Cerisiers et de Chez Câlin



Impasse des Gallais



Travaux sur le **Réseau pluvial** aux **Grands Maurices** et au **Chemin du Silo**



Radar pédagogique installé **Rue des Moulins**, à côté de l'école maternelle, jusqu'à fin janvier 2025, puis installé à **La Gitinerie**, depuis début février 2025



Création de 2 places PMR au parking du Parc



Remplacements de candélabres défectueux. Ici, aux **Barbotines 1**



Avant travaux



Pendant travaux



Prise d'un **Arrêté permanent** pour la **Création d'un « Cédez le passage »** (panneau et peinture sur la Voirie) à **La Gitinerie** et à **La Bobinerie** en février 2025



Suite et fin des **travaux de Voirie** à **La Palissière**

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

18

Vous trouverez ci-dessous les délibérations et le résumé des décisions. Le Procès-Verbal complet du conseil municipal est disponible sur le site de la commune et à la mairie.



Membres : En exercice : **23** ; Présents : **19** ; Votants : **23** ; Excusés et procurations : **4**.

Secrétaire de séance : **M. Freddy MOREAU**.

NUMÉRO	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	DÉCISION
2024-09-10-1	Modification du tableau des effectifs : Suppression d'emploi	APPROUVÉE
2024-09-10-2	Modification du tableau des effectifs : Suppression et création d'emplois	APPROUVÉE
2024-09-10-3	Dénonciation de la convention d'entretien des espaces verts entre la SEMIS (Société Mixte Immobilière de la Saintonge) et la Commune	APPROUVÉE

Approbation du PV du conseil du 18 juin 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

RELEVÉ des DÉCISIONS prises depuis le 18 juin 2024

[Décision n°11 du 20 juin 2024](#) :

Rapporteur : **Renaud TAPON**

Dans le cadre des travaux du périscolaire et des salles associatives, il est nécessaire de conclure un avenant pour les poignées : +469 € HT soit +562,80 € TTC.

[Décision n°12 du 24 juin 2024](#) :

Rapporteur : **Romain ROUAN**

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 16 février 2024, portant sur le vote de crédit par anticipation du budget 2024 pour l'étude de faisabilité sur le secteur urbanisable du bourg au « Maine Nord » pour un montant de 20 725 € HT soit 24 870 € TTC, et considérant qu'après plusieurs échanges avec la SPL Charente-Maritime Développement et la Communauté d'Agglomération Saintes Grandes Rives, l'Agglo, les honoraires ont été revus à la baisse. Le montant global se décompose comme suit :

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
SPL	8 000,00 €	1 600,00 €	9 600,00 €
A2I (co-traitant)	5 525,00 €	1 105,00 €	6 630,00 €
TOTAL	13 525,00 €	2 705,00 €	16 230,00 €

M. Romain ROUAN précise qu'il s'agit d'une belle économie : nous passons de 24 870 € TTC à 16 230 € TTC, soit une économie de 8 640 €.

Il n'y a pas eu d'acquisition du terrain mais les études concernant ce secteur urbanisable du bourg au « Maine Nord » sont toujours en cours. Le COPIL (Comité de Pilotage) « PAPAG » se réunit toujours. Il informe que la prochaine réunion est prévue le mercredi 19 septembre 2024 après-midi avec la SEMDAS et l'Agglomération. Aussi, M. Romain ROUAN précise que les réunions mensuelles vont de nouveau reprendre avec la rentrée scolaire.

M. Romain ROUAN ajoute qu'une communication a eu lieu dans le dernier bulletin municipal d'information, sorti la semaine précédente, au sein des deux pages consacrées au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

[Décision n°13 du 16 juillet 2024](#) :

Rapporteur : **Renaud TAPON**

Suite à la visite de la Protection Maternelle et Infantile, il est nécessaire de remplacer 4 poignées et de conclure un avenant : +176,00 € HT soit +211,20 € TTC.

[Décision n°14 du 16 juillet 2024](#) :

Il est nécessaire d'ajouter des luminaires et de modifier les contrôles d'accès : +822,62 € HT soit +987,14 € TTC.

[Décision n°15 du 24 juillet 2024](#) :

Dans ce même cadre, il est nécessaire de supprimer plusieurs prestations et de conclure un avenant pour un montant de -1 425 € HT soit -1 710 € TTC.

[Décision n°16 du 03 septembre 2024](#) :

La chaudière de l'école élémentaire étant fissurée et datant de 1979, un virement est effectué pour la remplacer.

Délibération n°1 : Modification du tableau des effectifs : Suppression d'emploi

Rapporteur : Frédéric ROUAN

Suite au départ à la retraite d'un agent, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la suppression d'un emploi permanent de Secrétaire générale à temps complet de catégorie A au grade d'Attaché principal relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux.

Délibération n°2 : Modification du tableau des effectifs : Suppression et création d'emplois

Rapporteur : Renaud TAPON

Le Conseil Municipal décide la création de 2 emplois de catégorie C, aux grades d'adjoints techniques territoriaux d'une durée hebdomadaire de 35h. Il a été proposé à 2 agents d'augmenter leur temps de travail à temps complet : un à l'entretien, et l'autre au technique. Une étude d'externalisation auprès d'entreprises d'insertion est en cours pour des travaux.

Délibération n°3 : Dénonciation de la convention d'entretien des espaces verts entre la SEMIS et la Commune

Rapporteur : Amanda LESPINASSE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre un terme à la convention en date du 31 décembre 2024 entre la SEMIS et Saint-Georges-des-Coteaux. Ces frais s'élèvent à : 2021 = 865€ ; 2022 = 548€ ; 2023 = 778€. Ces espaces verts ne desservent pas que les locataires, ils desservent aussi les habitants. Le Maire précise que ce n'est pas rétroactif pour l'année 2024 et les années antérieures. Cette décision prendra effet au 01/01/25.

QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

Point sur la rentrée scolaire :

Il y a 7 classes à l'école élémentaire : 158 élèves contre 153 en 2023. Arrivée de 2 nouvelles enseignantes. 3 classes à la maternelle : 67 élèves contre 76 en 2023.

Mme LEPINASSE dit qu'elle n'a pas le chiffre concernant le nombre d'enfants qui viennent d'autres communes mais elle le communiquera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Des enfants Saint-Georgeais sont scolarisés dans d'autres communes et, à l'inverse, des écoliers d'autres communes viennent à Saint-Georges-des-Coteaux.

M. PÉRONNEAUD demande s'il s'agit d'une école Montessori concernant la ville de Pessines.

M. Romain ROUAN répond qu'il s'agit bien d'établissements Montessori pour le Collège et le Lycée alternatifs de Pessines. Le Maire précise qu'entre les enfants Saint-Georgeais qui vont ailleurs, et ceux des autres communes qui viennent à Saint-Georges-des-Coteaux, cela s'équilibre.

Remerciements :

M. Romain ROUAN remercie M. Michel LEFEBVRE, photographe bénévole, pour ses clichés du Forum des Associations, du Pot des Nouveaux Arrivants et du Cinéma plein-air.

M. Romain ROUAN remercie Mme Marie-Line CHEMINADE, Conseillère Régionale, pour sa venue et sa participation au Forum des Associations, au Pot des Nouveaux Arrivants et au Cinéma plein-air.

Mme JOUBERT ajoute que la diffusion du film a été appréciée de toutes les personnes présentes.

M. le Maire remercie les différentes associations, et notamment St-Georges Animations qui avait proposé et financé le catch lors de la Fête du Melon 2024.

Remerciements des familles CAILLE, PORTEAU, MOTHU et SIKORA pour les marques de sympathie apportées, suite aux décès de membres de leurs familles, et de M. COUDONNEAU, gérant des Ambulances NUIT et JOUR, suite au décès de Leslie THOMAS, ambulancière.

Remerciements de l'association Le Bleuets de France pour l'engagement de la commune au profit du monde combattant et de la fidélité de la commune dans la défense de ses valeurs. Le Maire remercie les enfants qui se chargent de la quête pour les Bleuets.

Remerciements de l'Association des Maires de France pour le don aux communes touchées par le séisme survenu le 16 juin 2023.

SEMIS :

Victime d'une cyberattaque en 2022, les comptes de l'exercice 2023 de la SEMIS seront votés en décalage.



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Vous trouverez ci-dessous les délibérations et le résumé des décisions. Le Procès-Verbal complet du conseil municipal est disponible sur le site de la commune et à la mairie.



20

Membres : En exercice : **23** ; Présents : **19** ; Votants : **23** ; Excusés et procurations : **4**.

Secrétaire de séance : M. Franck BOUCHET.

NUMÉRO	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	DÉCISION
2024-12-03-1	Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'éco-pâturage	APPROUVÉE
2024-12-03-2	Délibération instituant les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires	APPROUVÉE
2024-12-03-3	Adhésion au Contrat Groupe Assurance Statutaire du Centre de Gestion	APPROUVÉE
2024-12-03-4	Adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance	APPROUVÉE
2024-12-03-5	Adhésion à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le Centre de Gestion (CDG17)	APPROUVÉE
2024-12-03-6	Ouverture dominicale des commerces de détail	APPROUVÉE
2024-12-03-7	Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de Charente-Maritime (AMR17)	APPROUVÉE
2024-12-03-8	Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle ZP n°268 Le Moulin de Cailleateau et classement dans le domaine public	APPROUVÉE
2024-12-03-9	Classement de voies communales dans le domaine public communal	APPROUVÉE
/	Chemin de la Roue – Lancement de l'enquête publique de déclassement	RETIRÉE

Approbation du PV du conseil du 10 sept. 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Présentation de la modification n°1 du PLU

J-L. MARCHAIS, Vice-Président de l'Agglomération, et T. ROUGERON, Chargé de mission Urbanisme, présentent l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) entré en vigueur fin 2019 :

1- la levée de la servitude d'inconstructibilité temporaire dite « PAPAG » en zone 1AU ;

2- l'ajustement rédactionnel dans le règlement écrit du secteur NI.

1- Aujourd'hui, il est considéré que les conditions d'ouverture à l'urbanisation peuvent être réunies, dès lors que les dispositions réglementaires (orientations d'aménagement, de programmation et règlement écrit) traduisent pleinement les intentions de la collectivité.

Cet impératif de plus grande maîtrise du développement résidentiel sur la commune est aussi le résultat d'une planification chaotique depuis les années 2000, marquée par l'annulation contentieuse du PLU qui avait été approuvé en 2014 et qui avait conduit à la remise en application d'un ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) sans orientation en matière de typologies de logements et de mixité sociale.

Les principales évolutions sont : la protection d'une haie qui ne l'était pas ; 45 à 55 % de logements sociaux au lieu de 30 % ; et la précision sur les dessertes. Une étude pré-opérationnelle et de faisabilité réalisée par Charente-Maritime Développement a montré que l'opération est économiquement possible. Dès que le seuil de 3 500 habitants sera atteint, l'obligation SRU de 20 % de logements sociaux sera imposée à Saint-Georges-des-Coteaux (soit environ 290 locatifs sociaux). **Au vu du retard pris depuis des années (actuellement 35 logements seulement), il apparaît donc crucial de faire progresser cette part de logements aidés.**

2- Dans le Parc de Loisirs Georges DUCEPT (secteur NI), le projet de « La Maison du Parc » a révélé la nécessité de procéder à un ajustement de rédaction du règlement afin que le droit à construire soit exprimé en « surface de plancher » plutôt qu'en « emprise au sol ». Le projet a été rendu possible par la délivrance d'un permis précaire, permettant l'implantation de cet équipement qui répond aux besoins des associations et présente un intérêt collectif et exemplaire (structure permettant l'organisation de rencontres, d'événements festifs et construit avec des matériaux de réemploi). La présente procédure permettra de délivrer une autorisation de construire définitive pour faire perdurer la Maison (sans dépôt d'un nouveau permis).

Désignation d'un commissaire-enquêteur

Rapporteur : Romain ROUAN

Le projet de modification du PLU sera soumis à enquête publique. À l'issue de cette dernière, le dossier de modification n°1 du PLU de Saint-Georges-des-Coteaux, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

M. Romain ROUAN précise que la décision par le tribunal administratif de Poitiers de désignation d'un commissaire enquêteur a été transmise au Président de Saintes Grandes Rives, l'Agglo le 5 novembre 2024. Alain MORISSET a été désigné commissaire enquêteur et Jean-Jack FEVE suppléant.

Le rendez-vous du mardi 3 décembre 2024 avec Alain MORISSET a permis de déterminer les modalités de l'enquête publique qui démarrera le 06 janvier jusqu'au 27 janvier 2025. Deux registres seront mis à disposition du public à la mairie et à l'Agglomération. Il sera donc possible de faire les remarques sur les deux registres, par courrier ou par mail ou lors de rendez-vous.

M. Romain ROUAN demande si le Conseil Municipal a des questions. Aucune demande n'est formulée.

PLUi : Point d'étape

Rapporteur : Romain ROUAN

M. Romain ROUAN indique qu'au vu des annonces faites au Congrès des Maires, où il était présent avec M. le Maire et avec M. Jean-Luc MARCHAIS, mais aussi au vu de l'actualité politique nationale de ces dernières heures, il convient d'informer le Conseil Municipal sur le travail en cours des élus concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Les réunions s'enchaînent depuis de nombreux mois. L'assouplissement de la règle ZAN (Zéro Artificialisation Nette) annoncée par le 1^{er} Ministre Michel BARNIER va un peu ralentir la procédure mais elle continue.

M. Jean-Luc MARCHAIS précise qu'étant donné les évolutions récentes, la fin du PLUi est prévue en 2027-2028, ce que confirme M. Romain ROUAN.

RELEVÉ des DÉCISIONS prises depuis le 10 sept 2024

Décision n°17 du 12 septembre 2024 :

Au vu de l'évolution de l'avant-projet de la Maison du Parc, un marché est conclu avec les architectes :

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Mission de base	21 033,08 €	4 206,62 €	25 239,70 €

Décision n°18 du 05 novembre 2024 :

Rapporteurs : Amanda LESPINASSE et Romain ROUAN

Un virement de crédit est effectué en fonctionnement :
615231 Voiries – 10 000 €
65568 Autres contributions + 10 000 €.

Décision n°19 du 25 novembre 2024 :

N'ayant plus d'utilité aux services techniques depuis plusieurs années, la balayeuse a été vendue. L'encaissement sera imputé à l'article 7751 du budget.

Délibération n°1 : Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'éco-pâturage

Rapporteur : Romain ROUAN

La commune possède un terrain situé Rue des Côteaux, à côté du cimetière, composé de la parcelle n°ZO52.

Depuis de très nombreuses années, M. Pierre MICHAUD, propriétaire de moutons, exploite ce terrain communal pour l'éco-pâturage de ses moutons.

Il est donc proposé de mettre en place une convention entre les deux parties afin que les choses soient faites dans les règles.

L'éco-pâturage consiste à réaliser l'entretien de la parcelle et des espaces verts avec des animaux, au lieu de réaliser des interventions mécaniques.

Après avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Urbanisme - Habitat - Voirie - Réseaux divers », qui s'est réunie le mercredi 06 novembre 2024 à la mairie, M. Romain ROUAN sollicite l'avis du Conseil Municipal pour la mise en place d'une convention entre les deux parties pour encadrer cette mise à disposition. L'idée est de continuer cette mise à disposition dans la mesure où l'éco-pâturage est une action positive pour la vie communale car cela réduit les coûts d'entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention.

M. LAURENCEAU demande si M. MICHAUD est d'accord, ce à quoi M. Romain ROUAN répond que ce dernier est d'accord et qu'il a été rencontré.

M. GLAUDEL, M. ROSSIGNOL et Mme JOUBERT confirment qu'il s'agit d'une belle parcelle.

M. BOUCHET demande quelle est la surface exacte de cette parcelle. Ainsi, M. Romain ROUAN répond qu'il s'agit d'une surface de 4 927m².

Délibération n°2 : Instituant les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Rapporteur : Frédéric ROUAN

M. le Maire indique qu'il propose d'ouvrir le droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ainsi que les conditions d'une éventuelle majoration du temps de récupération à tous les agents municipaux, toujours dans l'optique de l'équipe municipale d'amélioration des conditions salariales et de travail. Le Conseil approuve la délibération à l'unanimité.

Depuis toujours, aucune heure supplémentaire n'est payée mais simplement récupérée, même le dimanche. Cette délibération va permettre de régulariser une situation inadmissible qui dure depuis des années.

M. GLAUDEL demande si cette régularisation se fait suite à une demande des agents. Le Maire répond « NON ». L'arrivée de la nouvelle Directrice Générale des Services a permis de faire un diagnostic des procédures. L'équipe municipale s'est rendu compte qu'il n'existait pas de délibération afin que les agents soient payés pour les heures supplémentaires qu'ils faisaient dont le dimanche.

M. GLAUDEL répond que c'est hallucinant.

M. BOUCHET ajoute que ce n'était donc pas légal ce qui se passait sous les mandats précédents pour les agents.

M. le Maire conclut : « Ce qui est sûr, c'est que maintenant nous sommes dans les clous ».

Délibération n°3 : Adhésion au Contrat Groupe Assurance Statutaire du Centre de Gestion (CDG17)

Rapporteur : Frédéric ROUAN

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux négociés et adhère au contrat pour quatre ans.

M. GLAUDEL demande s'il y avait ce type de contrat avant. Mme DARRIEUX (DGS) indique « OUI ».

Délibération n°4 : Adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion (CDG17) en matière de protection sociale

Rapporteur : Frédéric ROUAN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention et à son contrat collectif d'assurance et de verser une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50 % du coût de ces garanties à compter de l'adhésion. Les garanties de l'ancien contrat étaient obsolètes.

Délibération n°5 : Adhésion à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le Centre de Gestion (CDG17)

Rapporteur : Frédéric ROUAN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'y adhérer.

Délibération n°6 : Ouverture dominicale des commerces de détail

Rapporteur : Frédéric ROUAN

M. LAURENCEAU ne prend pas part au vote.

Le Conseil approuve à la majorité cette proposition.

VOTANTS :	22
SUFFRAGES EXPRIMÉS :	19
POUR :	19
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	3 (Mme SOULA Laetitia, Mme LEGRAND Nathalie, Mme GAS Stéphanie)

Délibération n°7 : Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de Charente-Maritime (AMR17)

Rapporteur : Frédéric ROUAN

M. le Maire présente l'Association des Maires Ruraux de Charente-Maritime qui a pour objet d'accompagner avec des réponses adaptées, de conseiller et proposer des outils de sensibilisation des habitants sur le rôle essentiel de la commune rurale.

Cette Association est complémentaire à l'Association des Maires de France Charente-Maritime. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'y adhérer (131 € / an).

Délibération n°8 : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle ZP n°268 Le Moulin de Cailleteau et classement dans le domaine public

Rapporteur : Romain ROUAN

Mme Catherine MORIN a transmis un courrier à la mairie le mercredi 9 octobre 2024 adressé à M. Romain ROUAN, Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme et de la Voirie. Elle est propriétaire de la parcelle d'alignement cadastrée ZP n°268 sise au Moulin de Cailleteau, d'une surface de 98 m².

Au vu des échanges et des accords avec l'équipe municipale de l'époque, elle propose la cession à l'euro symbolique et l'incorporation dans le domaine public.

La commission « Urbanisme - Habitat - Voirie - Réseaux divers » du mercredi 06 novembre 2024 a émis un **avis favorable** à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée ZP n°268, à l'euro symbolique ; de procéder après acquisition au classement dans le domaine public de cette parcelle ; d'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

M. Romain ROUAN demande si quelqu'un a une question ou une remarque. Personne ne souhaite prendre la parole.

Délibération n°9 : Classement de voies communales dans le domaine public communal

Rapporteur : Romain ROUAN

M. Romain ROUAN rappelle que la mise à jour du tableau de classement des voies communales doit se faire dès modification. Il informe que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée et approuvée par délibération du Conseil Municipal le 12 juillet 2010.

Depuis cette date, plusieurs lotissements ont été incorporés dans le domaine public, dont deux en 2013.

Il rappelle et informe que la voirie a un impact direct sur la Dotation Globale de Fonctionnement (dotation de l'État), la DGF, que la commune perçoit.

Cela veut donc dire que, depuis 2013, Saint-Georges-des-Coteaux perd des recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau de classement de 2010 (38 968 mètres linéaires de voies à caractère de chemins et de rues) afin d'intégrer la longueur des voies suivantes :

Voie du Lot Clos de Meursac	= 168 ML (n°135)
Voies du Lot les Coteaux	= 218 ML (n°136-137)
Voie du Lot Epona	= 263 ML (n° non défini)
Voies du Lot Clos des Maurices	= 187 ML (n° non défini)
	836 ML

Le nouveau tableau de classement des voies communales (chemins et rues) serait de : 39 804 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **décide le classement** des

voiries communales indiquées ci-dessus ; **de donner** pouvoir au Maire pour procéder aux démarches à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral ; **de mettre à jour** les mètres linéaires déclarés supplémentaires dans le cadre de la DGF .

M. CROMPAS demande combien la commune a perdu de DGF depuis 2013.

M. Romain ROUAN précise que les élus connaîtront la perte dès l'année prochaine lorsque l'État versera la DGF 2025 à la commune. Il n'y a pas que la voirie qui rentre en compte.

Délibération n°10 : Chemin de la Roue – Déclassement de la parcelle cadastrée Section ZI n°XX de 389 m² - Lancement de l'enquête publique de déclassement

Rapporteur : Romain ROUAN

La municipalité n'ayant pas reçu la numérotation de la parcelle suite au bornage de la partie à céder, M. Romain ROUAN propose de reporter la délibération.

QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

Animation :

Rapporteurs : N. LEGRAND et A. LESPINASSE

- Repas des aînés : 22/03.

Rencontres Habitants-Élus :

Rapporteur : Laëtitia SOULA

- 13/09/2024 : Centre-bourg
- 11/10/2024 : Les Tonnelles - Grand'Rue
- 09/11/2024 : La Gitinerie - La Bobinerie
- 28/03/2025 : Clos de Membrones - Chemin du Puits Romain - Route de Taillebourg

Mme SOULA et Mme DAMIENS remercient les habitants venus à ces Rencontres Citoyennes.

Voirie et Réseaux divers :

M. le Maire indique qu'il a reçu un message écrit adressé à M. Romain ROUAN, Maire-Adjoint, mais aussi à M. Patrick PÉRONNEAUD, conseiller municipal d'Opposition. Il doit le lire au Conseil Municipal, même si cette question ne sera pas réglée lors de cette réunion. C'est un message de M. Michel AZARD, habitant de Saint-Georges-des-Coteaux.

M. Michel AZARD a donc écrit concernant un problème très ancien d'écoulement d'eau pluvial du domaine public sur sa parcelle : « Lors de sa venue M. PÉRONNEAUD avec un responsable de la voirie m'avait suggéré un raccordement sur ma canalisation de récupération des eaux de gouttières drainant mon terrain par l'arrière. Le tout à ma charge car la mairie n'a pas le droit d'intervenir sur un terrain privé et depuis ce temps tout ce petit monde n'a plus jamais pris la moindre décision. J'ai prévenu Mr Romain ROUAN que j'attendais une décision de la mairie et donc l'interpellation en conseil municipal des responsables de l'équipe précédente sur ce sujet ».

M. le Maire demande à M. PÉRONNEAUD s'il souhaite prendre la parole. Ce dernier indique qu'il se souvient de ce dossier, et qu'il est allé une fois sur place. Un hydrocurage a été réalisé, et M. Michel AZARD ne l'a jamais recontacté depuis, selon M. PÉRONNEAUD.

M. Romain ROUAN indique qu'il suit le dossier car cet administré l'a contacté. Il ajoute qu'il a pris contact avec Mme GARDELLE, en charge de la gestion des eaux pluviales à « Saintes Grandes Rives, l'Agglo », et qu'un hydrocurage sera réalisé dans les prochains jours à la suite de sa demande. À l'époque, M. PÉRONNEAUD indique que la commune avait tout pris en charge.

M. Romain ROUAN précise que l'Agglomération a la compétence « Eaux pluviales » pour tout ce qui est enterré, le reste est de la compétence de la commune.

Questions transmises par l'Opposition :

Des questions ont été envoyées par l'Opposition, le dimanche 2 décembre à 18h48, « soit 12 minutes avant le délai » précise le Maire qui rappelle que la règle des 48h, même si elle est critiquée par l'Opposition, est inscrite dans le Règlement Intérieur du Conseil voté à l'unanimité le 12/11/20. Ce n'est pas spécifique à Saint-Georges-des-Coteaux. 4 questions ont été transmises :

- Combien ont coûté les vœux du maire 2024 (cérémonie et cartes de vœux) ?
- Combien coûte la fabrication du bulletin municipal chaque trimestre, ou combien a coûté le bulletin municipal depuis le début de l'année ?
- La commune est adhérente à SOLURIS et cette collectivité vient d'être rappelée à l'ordre sur de nombreux points (12 recommandations) par la Chambre Régionale des Comptes. Quelle est l'analyse de la commune sur les dysfonctionnements de SOLURIS ?
- Une visite de l'accueil périscolaire est-elle prévue pour les conseillers municipaux ?

Vœux du Maire 2024 :

M. le Maire rappelle que l'Opposition avait déjà demandé notamment : combien avaient coûté les déplacements des jeunes du CMJ au Sénat ? ; combien avait coûté le tournage du film de CMJ ? ; et qu'aujourd'hui ils demandent combien ont coûté les vœux du maire 2024 et la fabrication du bulletin.

Il indique qu'il est étonné que l'Opposition ne demande pas combien a coûté son déplacement au Congrès des Maires. Il va donc anticiper la question en l'indiquant. Comme l'an dernier, le Maire a pris en charge personnellement à 100 % le déplacement : voiture, train et métro, l'hébergement et les repas, tout comme pour son Adjoint à l'Urbanisme et à la Voirie.

Pour les Vœux, M. le Maire s'adresse aux membres de l'Opposition et leur indique que s'ils souhaitent comparer à ce qu'ils faisaient avant, cela va être compliqué car cela n'a rien à voir. C'est un événement que toute l'équipe a voulu ouvert à toute la population, et non pas restreint et réservé uniquement à quelques personnes, comme lors des mandats précédents. Cela fait partie de la volonté de faciliter le Vivre-Ensemble sur la commune, comme ce qui a été mis en place pour les Rencontres Citoyennes et la Fête des voisins.

Janvier 2024 :

- Carte : 384,7 €
- Cérémonie des Vœux : 2 000 € (formule Apéritif)

Pour Janvier 2025, l'équipe a souhaité une formule plus matinale et différente :

- Carte : 290,40 €
- Cérémonie des Vœux : Formule galette/brioche – devis de 176 €

Si l'on compare à 2019 (mandat précédent) :

- Carte : 71,19 €
- Cérémonie des Vœux : 408,91 €

M. le Maire fait un rappel : **en 2021**, la conception de la carte et la reproduction a été faite en interne, et donc **cela a coûté quasiment 0 €**.

M. PÉRONNEAUD indique qu'il ne veut pas comparer, mais s'interroge sur les 55 000 € de l'article 623.

Les élus de l'Opposition interviennent en indiquant que les frais de cérémonie des vœux étaient payés par les élus qui percevaient des indemnités.

Mme Brigitte SEGUIN indique qu'à leur époque ils ne percevaient pas ce que les élus actuels perçoivent.

M. le Maire répond qu'il ne comprend pas car les lignes de dépenses apparaissent dans les comptes de la municipalité.

Mme Brigitte SEGUIN indique que les élus remboursaient la municipalité. Le Maire répond que cela n'est pas légal, ce que confirme Mme SOULA.

Bulletin Municipal :

Rapporteurs : Frédéric ROUAN, Laëtitia SOULA, Romain ROUAN et Valérie DAMIENS

M. le Maire précise les coûts :

2022	8 407.30 € TTC
2023	9 746.00 € TTC
2024	10 293.40 € TTC

Soit : 1.50 % du chapitre 11 Charges à Caractères générales 2024, 0.5 % du budget global de fonctionnement 2024.

COMPARAISON avec le début du mandat précédent (2014-2015) :

2014	9 245.18 €
2015	9 361.44 €

Soit environ +1000 € en 10 ans.

Cependant, M. le Maire précise que le bulletin municipal actuel est plus épais, avec au moins une page supplémentaire : la Tribune Libre.

M. le Maire indique que l'équipe fait appel à un professionnel de l'impression et de la reprographie pour éviter les soucis règlementaires et les manquements à la loi.

Il ajoute qu'il veut bien prendre des leçons concernant la communication et notamment les publications, mais il précise que l'Opposition devrait faire aussi appel à un professionnel pour établir leurs propres tracts distribués dans les boîtes aux lettres car il manque de nombreuses mentions légales : le dépôt légal, le nom de l'imprimeur, les coordonnées de l'entreprise, les sources des images dont une tirée d'un article du Sud-Ouest. Ceci est passible d'amende. Il est juste indiqué Conception Graphique Unitycom.fr.

Mme Laetitia SOULA prend la parole et souligne que sur le tract de l'opposition, il y a une photo sur laquelle elle apparaît avec Mme Valérie DAMIENS, conseillère municipale de la majorité, alors qu'elles n'ont jamais donné leur accord et qu'elles n'ont pas envie d'être

associées à leur tract. Mme Valérie DAMIENS confirme les propos de Mme SOULA. Elles trouvent cela inadmissible. Mme SOULA conclut son propos en affirmant que l'Opposition donne des leçons sur la gestion quotidienne et n'arrive déjà pas à respecter les obligations légales juste pour publier un tract. Mme Valérie DAMIENS confirme de nouveau.

M. Romain ROUAN complète en indiquant qu'il n'avait pas prévu de prendre la parole sur ce sujet, mais il rappelle que les crédits photographiques sont obligatoires.

M. LAURENCEAU prend la parole en indiquant qu'il n'y pas à demander car c'est *Sud-Ouest*.

M. Romain ROUAN confirme qu'il faut préciser au moins les crédits et leur demander l'autorisation.

Mme BONDUEL demande plus d'explications.

M. Romain ROUAN précise que c'est le sigle C entouré par un cercle, comme la commission communication le fait en l'indiquant en p. 2 des bulletins municipaux de la commune ; afin de respecter la loi.

M. LAURENCEAU se demande si c'est obligatoire.

M. Romain ROUAN répond en disant qu'ils sont dans l'illégalité.

M. LAURENCEAU précise que l'Opposition a travaillé avec un professionnel.

M. le Maire souligne de nouveau que, sur leur tract, il manque de nombreuses mentions légales et obligatoires, ce qui est passible d'amende. Il rappelle qu'ils sont dans l'illégalité. Il est juste indiqué Conception Graphique Unitycom.fr.

M. LAURENCEAU ajoute que l'Opposition tiendra au courant le professionnel avec lequel ils ont collaboré.

M. le Maire indique que lorsqu'on cherche sur Internet « Conception Graphique Unitycom.fr », on trouve une adresse au 4 Chemin Moulin de Machefert, 17810 Saint-Georges-des-Coteaux.

M. le Maire souligne donc que l'Opposition a aussi travaillé en famille.

M. LAURENCEAU confirme que c'est bien de travailler en famille, ce à quoi l'Assemblée réagit.

M. le Maire indique qu'il est content de l'entendre, mais qu'avec lui ça ne produit pas les mêmes résultats.

M. Romain ROUAN indique que cela fait plaisir à entendre, surtout de la part de M. LAURENCEAU. Il le remercie pour ce retour qui change des publications écrites de l'Opposition, ce que confirme Mme SOULA.

Soluris :

Rapporteur : Romain ROUAN

M. le Maire précise que M. PÉRONNEAUD pose ses questions en sachant que M. Romain ROUAN est membre du Bureau de Soluris et, qu'une nouvelle fois, les attaques et les questions sont ciblées. Il laisse la parole à son Adjoint.

M. PÉRONNEAUD interrompt M. le Maire et reprecise sa question en demandant quelle est l'analyse de la commune sur les dysfonctionnements de Soluris. Il pose des questions supplémentaires : « Combien de temps cela va-t-il prendre afin de reprendre ça en main ? Quand allez-vous réagir ? ».

M. Romain ROUAN remercie l'Opposition pour ces questions et précise qu'il avait prévu une réponse concise ; mais il souligne le fait qu'étant donné que M. PÉRONNEAUD vient d'ajouter des questions supplémentaires non transmises en amont, il se permettra d'argumenter davantage.

Il commence son propos en rappelant ce qu'est Soluris puis répond à l'Opposition :

« Tout d'abord, Soluris n'est pas une collectivité comme vous l'indiquez mais c'est un Syndicat :

- ◆ Il a été créé en 1985 par 30 maires pour l'informatisation communale en Charente-Maritime.
- ◆ En 2018, Soluris a commencé à accompagner aussi les collectivités pour la protection des données et à renforcer leur sécurité face aux risques cyber.
- ◆ Dès l'année suivante, Soluris s'est mis à participer à la coordination du plan pour l'inclusion numérique.
- ◆ Et, à ce jour, ce sont environ 580 adhérents : communes, intercommunalités et autres organismes publics de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres qui en font partie :

⇒ 95% des communes du 17 sont adhérentes,

⇒ 100% des CdA et des CdC le sont aussi.

Votre question exacte, la première envoyée dans les temps, c'était : « Quelle est l'analyse de la commune sur les dysfonctionnements de SOLURIS ? ».

Le terme « commune » est très large car il rassemble le Maire, les élus et les habitants ; et la commune, en tant que telle, n'a pas à analyser ce que vous nous demandez.

Malgré tout, sur la situation de Soluris, effectivement, vous avez raison, il y a eu une publication d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui a été rendu public le 28 août dernier.

Là-dessus, ce que je peux vous dire :

- Oui, il y a eu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.
- Oui, les recommandations du rapport sont mises en œuvre.
- Oui, pour certaines, cela prendra plus de temps.
- Oui, les élus et agents de SOLURIS sont mobilisés.
- Pour les finances, il y a une nouvelle équipe, avec notamment la création d'un poste de contrôleur de gestion.
- La situation va se rétablir et les actions engagées porteront leur fruit dès le 1er trimestre 2025 ».

Le Maire-Adjoint précise que cela fait quelques temps qu'il travaille bénévolement pour Soluris :

« Alors vous savez, cela fait maintenant plus de 4 ans que je travaille auprès de Soluris, en tant que membre du Bureau Syndical, bénévolement, oui bénévolement, c'est important de le répéter étant donné que Mme SEGUIN vient d'aborder encore la question des indemnités tout à l'heure ».

M. Romain ROUAN indique que les collectivités et les élus ont tous intérêt à ce que Soluris fonctionne bien et réponde aux besoins des adhérents. Il ajoute :

« La période de l'audit va de 2018 jusqu'à 2023. Ça porte donc aussi sur le mandat précédent, au sein duquel vous aviez d'ailleurs un représentant au Comité Syndical, qui fait aujourd'hui partie de l'Opposition municipale ». Le Maire-Adjoint évoque l'idée que son prédécesseur n'allait peut-être pas aux réunions si l'Opposition découvre ce qu'est Soluris et sa situation aujourd'hui.

Il précise que sachant qu'un Conseil Municipal n'est pas le lieu de commentaires des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, on serait en droit de se demander quelle est la demande précise de la question, parce que si c'est l'avis du Maire ou de son représentant, « **la commune n'a pas compétence à auditer les travaux de la Chambre Régionale des Comptes** ».

M. TROUVÉ dit ne pas comprendre.

M. GLAUDEL demande si l'avis de la CRC change quelque chose pour les communes.

M. Romain ROUAN lui répond que, dans les relations entre la commune et le Syndicat, cela ne change rien.

M. GLAUDEL demande la raison de cette question de M. PÉRONNEAUD.

Ce dernier n'apporte pas de réponse à M. GLAUDEL.

M. GLAUDEL demande si des éléments ont été mis en place depuis.

M. Romain ROUAN répond que les élus de Soluris ont mis en place un plan d'actions suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Certaines actions ont déjà été réalisées, d'autres le seront rapidement et certaines nécessitent une analyse avec des service étatiques.

M. GLAUDEL dit souhaiter rassurer M. PÉRONNEAUD, ajoute que ça ne change donc rien pour les adhérents, que si les contrats sont maintenus, c'est l'essentiel, et que les interventions ont toujours bien lieu.

M. Romain ROUAN confirme les propos de M. GLAUDEL et ajoute que les adhérents sont au centre de leurs préoccupations, il n'y a pas d'impact sur les relations avec Soluris ni sur l'investissement des agents pour répondre aux besoins et traiter les problèmes des communes.

M. TROUVÉ indique qu'il était le prédécesseur de M. Romain ROUAN à Soluris et donc le représentant de la commune.

Mme BONDUEL commence par prendre la parole : « J'ai l'impression que votre fils... ».

M. le Maire reprend Mme BONDUEL, en indiquant qu'en Conseil Municipal, M. Romain ROUAN n'est pas son fils mais son Adjoint.

Mme BONDUEL répond : « Si vous voulez. En tout cas, ce soir c'est un tribunal contre nous, il y a vengeance. Je vois que notre tract vous a perturbé et que cela vous a énervé ». Le Maire poursuit : « Pas du tout, nous répondons aux questions posées ».

M. PÉRONNEAUD indique que ces questions sont posées car il s'inquiète pour les cyberattaques.

M. GLAUDEL répond : « Nous aussi on en entend parler, c'est pour ça qu'on bosse dessus contrairement à vous ».

M. PÉRONNEAUD espère que Soluris continuera à travailler avec nous, mais il s'interroge sérieusement au vu du rapport, ce que confirme Mme BONDUEL.

M. Romain ROUAN conclut les échanges sur Soluris avant qu'une autre question diverse ne soit traitée :

« Je souhaite répondre aux membres de l'Opposition sur **4 points** qu'ils ont évoqués :

-  **1)** Je n'ai pas mal pris le flyer, bien au contraire, vous me rendez connu de tous les Saint-Georgeais, je ne peux que vous remercier.
Politiquement, c'est très positif pour moi.
-  **2)** Concernant le phénomène des cyberattaques, heureusement que nous n'avons pas attendu la question diverse du 3 décembre 2024 de M. PÉRONNEAUD pour commencer à se préoccuper de ce sujet. En effet, cela fait plus de 3 ans, si ce n'est 4, qu'on travaille sur la cybersécurité avec M. Allan GLAUDEL et M. Franck BOUCHET. On s'en occupe et on travaille dessus.
-  **3)** Vous êtes les premiers élus d'un Conseil Municipal qui posent des questions pièges sur Soluris. Les autres communes n'en parlent pas, même pas Saintes. M. GLAUDEL, M. BOUCHET et Mme SOULA confirment les propos du Maire-Adjoint, M. Romain ROUAN.
-  **4)** Pour terminer, vous employez sans arrêt deux termes : le Syndicat Soluris ferait et aurait des « dysfonctionnements » et des « irrégularités », or ceci est entièrement faux car la Chambre Régionale des Comptes propose des « actions correctives » et formule des « recommandations ». Ces « dysfonctionnements » dont parle l'Opposition sont bien antérieurs au mandat actuel. Ils ont commencé lors du mandat précédent au cours duquel siégeait un élu de l'Opposition.

Je n'arrive pas à comprendre à quel jeu vous souhaitez jouer car, ce que vous dites, c'est de la pure **démagogie**. Vos interventions sont hors de propos et vos questions sont hors sols.

Avec vous, ce soir, c'est ineptie sur ineptie, mensonge sur mensonge, calomnie sur calomnie...

Si vous ne voulez pas mon avis, ne le prenez pas, mais alors ne me le demandez pas.

Je ne commenterai pas davantage les avis de la CRC. Je vous remercie pour votre écoute ».

M. GLAUDEL prend la parole et approuve les propos qui viennent d'être dits par M. Romain ROUAN.

M. le Maire demande à l'Opposition quel est le bien-fondé, finalement, de la question sur Soluris par rapport à la commune. Le Maire s'interroge plutôt sur le fait que l'Opposition ne parle pas du Budget Départemental car l'impact financier sur la commune est direct contrairement à Soluris.

M. le Maire indique qu'il a assisté à une réunion au Département sur la refonte du dispositif des aides aux communes le 28 novembre dernier, organisée par Mme la Présidente Sylvie MARCILLY, avec la présence de tous les conseillers départementaux dont Mme Brigitte SEGUIN, et tous les maires du Département, réunion qui informait les élus sur les difficultés financières qui entraînent une conséquence directe sur les communes et des associations.

M. le Maire donne la parole à Mme SEGUIN.

Mme SEGUIN dit ne pas avoir ses notes.

M. le Maire lui donne de nouveau la parole.

Mme SEGUIN indique que nous sommes en classe 4 et que l'on n'aura pas grand-chose.

M. le Maire lui demande de donner plus de détails aux Conseillers Municipaux présents.

Sans réponse de sa part, M. le Maire reprend la parole en indiquant une baisse du soutien du Département dès janvier 2025 qui se résume en 2 points importants : moins 15 à 25 % pour les projets et moins 15 % pour la voirie.

Accueil périscolaire :

Mme LESPINASSE indique que la priorité n'était pas une visite officielle mais la mise en fonction des locaux.

Associations :

M. le Maire et Mme SOULA font part à l'assemblée d'une problématique soulevée par les associations qui se sont vues retirées par les services du Département toutes les affiches et banderoles qui étaient placées sur les bords des routes départementales. Il interpelle Mme la Conseillère Départementale, Brigitte SEGUIN, sur ce sujet, qui confirme que les services du Département enlèvent toutes les affiches.

Mme SEGUIN s'adresse directement à M. le Maire : « Vous mettez les pancartes aux ronds-points ».

M. le Maire répond : « Non, ce ne sont pas nous, les élus, ce sont les associations ».

Mme SOULA souligne qu'il n'est pas question que de pancartes aux ronds-points.

Mme SEGUIN répond en disant : « Vous êtes Maire, c'est votre faute ».

M. GLAUDEL indique qu'il est difficile d'entendre ce que répond Mme SEGUIN.

Le Maire indique que le mail reçu par la Direction des Infrastructures demandant aux associations de retirer leurs affiches pour une question de sécurité a été transmis à tous les Présidents d'associations.

M. le Maire demande à Mme SEGUIN si elle a quelque chose d'autre à ajouter.

Mme SEGUIN demande à M. le Maire s'il a quelque chose contre elle ce soir.

M. le Maire répond « Non, pas plus que d'habitude ».

M. GLAUDEL répète qu'il ne peut pas entendre ce que répond Mme SEGUIN.

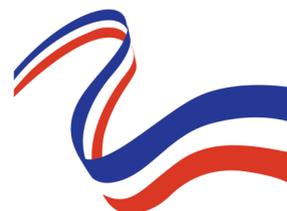
M. le Maire indique que, dorénavant, il enverra les Présidents d'associations auprès de Mme SEGUIN.

Remerciements :

Le Maire remercie de leur participation au 11/11/24 :

- M. le Sous-Préfet et tous les Saint-Georgeais présents
- Les représentants des autorités civiles et militaires
- Le président de l'Union Fédérale Anciens combattants
- Les anciens combattants et les Portes Drapeaux
- Mme Beryl DENNETT STANNARD, Présidente de la délégation Sud-Ouest de la Royal Air Force
- Mme CHOSSENOTE, Secrétaire de l'amicale des arpètes et les anciens de la promotion PATRY 1978
- Mme ISSANCHOU et ses collègues enseignants
- M. Manuel AUDIGE et ses musiciens
- Mme Suzanne BERGERON, de l'Association Artistique Populaire de Saint-Georges-des-Coteaux
- Mme la Présidente de « Généalogie Entraide et Astuces » Thérèse BILLAUD et tous ses adhérents qui se sont joints à l'organisation de cette commémoration
- Marthe CASTAGNEYROL et les élèves.

Le Maire remercie les associations qui ont participé au Téléthon qui a été une réussite. Il y aura un Conseil fin janvier 2025. Il souhaite de Joyeuses Fêtes à tous.



Le Centre Communal d'Action Sociale

REGISTRE CANICULE

Pensez à vous inscrire ou à inscrire vos proches !

Contactez le CCAS au 05.46.92.91.04 ou ccas.sgdc17@orange.fr

« Le registre canicule permet de recenser sur un fichier communal les personnes qui souhaitent se faire aider en cas d'épisodes caniculaires.

Il s'agit d'un service gratuit et confidentiel.

Il a pour vocation de localiser les populations les plus à risque, qui seront régulièrement contactées par » les agents et les élus « pendant toute la durée de l'alerte, afin de s'assurer qu'elles n'ont pas besoin d'aide. »

« Trois catégories de personnes peuvent s'inscrire sur ce registre, à la condition qu'elles résident à leur domicile :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes adultes handicapées.

La demande d'inscription doit être réalisée soit par la personne concernée (ou son représentant légal) soit par un tiers (entourage de la personne ou service intervenant auprès d'elle). »

À savoir

Le registre canicule est déployé quand le plan canicule de niveau 3 est activé : ce niveau correspond à une période de chaleur intense (34 degrés en moyenne) avec des températures nocturnes se maintenant à des niveaux élevés, soit au-dessus des 20 degrés en moyenne, sur plus de 3 jours consécutifs.

L'an passé 30 personnes inscrites sur ce registre ont été contactées par les agents communaux et vos élus !

RAPPEL : inscription obligatoire à la mairie, avant le 13 mars 2025, pour le « Repas des Aînés » qui aura lieu à la salle MULTIPÔLES le 22 mars à 12h00.

Le Conseil Municipal des Jeunes

De la nouveauté au Conseil Municipal des Jeunes

Deux nouveaux jeunes nous ont rejoints en ce début d'année scolaire. Nous sommes maintenant treize jeunes membres du Conseil Municipal des Jeunes avec encore plus d'idées et de projets.

Les nouveaux membres sont : Maïwenn et Emma.



SAINTES GRANDES RIVES
L'Appel

Le samedi 16 novembre a eu lieu la remise des passeports de l'engagement qui a pour but de récompenser les jeunes engagés.

Moment de partage pour le Noël 2024 des Saint-Georgeais

Défi éco-citoyen

Découverte de l'environnement !



Le 10 novembre dernier, nous avons participé au projet de TERDEV, qui avait pour objectif de faire découvrir aux jeunes de Saint-Georges-des-Coteaux les 10 objectifs du développement durable de manière ludique. Entre énigmes et challenges sur l'environnement, les participants ont pu jouer, goûter, tester un sport créé par le Conseil Municipal des Jeunes et réaliser des défis pour en apprendre plus sur l'écodéveloppement. Par la suite, les participants se sont rejoints à la salle multipôle pour prendre un goûter et regarder notre court-métrage « L'écologie pour tous » !



En cette fin d'année, en collaboration avec « Tous pour l'école » (TPE), le Conseil Municipal des Jeunes et la municipalité de Saint-Georges-des-Coteaux ont donné rendez-vous à tous ceux qui cherchaient une excuse pour passer un bon moment en savourant quelques gourmandises : le samedi 21 décembre, à la salle multipôle, pour la projection gratuite du film « Le Grinch ».

Les vœux du Conseil Municipal des Jeunes

Nous vous souhaitons une merveilleuse et chaleureuse année !



Les animations à venir



Dimanche 16 mars 2025

“Balade écocitoyenne”

RV à la mairie à 9h00

pour un départ à 9h15

Plusieurs parcours proposés
A l'arrivée, entre 11h15 et 11h30 nous
partagerons un moment
convivial square Taittinger



*Pensez à
prendre
des gants*

Les animations à venir



SAMEDI 19 AVRIL 2025

CHASSE *Pâques* AUX ŒUFS



PARC DE LOISIRS G. DUCEPT

A 10H30

✂️ Bulletin d'inscription pour les enfants saint-georgeais
de 3 à 11 ans non scolarisés à Saint-Georges

Nom : Prénom :

Age : Adresse :

**A rapporter à la mairie
au plus tard le mardi 15 avril**

Les enfants scolarisés sur Saint-Georges
recevront un bulletin d'inscription via l'école

Les enfants et la vie de la commune

Tournoi scolaire départemental d'échecs (Zone Sud)

Le mercredi 29 janvier avait lieu au Hall Mendès France à Saintes le tournoi scolaire départemental d'échecs. Huit élèves de l'école de Saint-Georges y ont participé. Ils ont réalisé de belles performances puisque 3 d'entre eux se placent dans les 5 premiers. Lana Bowman a gagné le tournoi avec 5 victoires en 5 matchs. Raphaël Poussamaï est monté sur le podium en terminant troisième et Jules Grillet a obtenu la cinquième place (sur un total de 68 participants).



De plus, les 8 joueurs ont obtenu la deuxième place par équipe. Au final, les élèves ont rapporté 3 coupes à l'école ! Et l'équipe est ainsi qualifiée pour les championnats régionaux qui auront lieu le samedi 22 mars à La Couronne (= Angoulême).

Bravo donc à tous ces joueurs qui se sont investis avec sérieux et bonne humeur dans ce tournoi et qui ont été performants !

François Desportes (le coach de l'équipe)

Les enfants et le devoir de mémoire

MARDI 6 MAI 2025 : DEVOIR DE MÉMOIRE

M. le Maire a souhaité, pour la 2^e année consécutive, mettre en place un jour « Devoir de Mémoire » (en partenariat avec l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC) de Saintes). Cet événement a reçu, de nouveau, une labellisation nationale au titre du « 80ème anniversaire de la Libération ».

L'objet de ce moment **ouvert à tous** est de faire échanger les enfants avec les anciens combattants de toutes les guerres ainsi que les témoins de ces périodes douloureuses.

Cette transmission à notre jeunesse (enfants de l'école et Conseil Municipal des Jeunes) est essentielle.



Déroulé :

- 13h30 RDV devant l'école élémentaire ;
- Cortège avec les autorités vers le Monument aux Morts ;
- 14h00 : RDV à l'Espace Multipôles (expositions et échanges).

MERCREDI 19 MARS : CÉRÉMONIE FNACA

Cette journée nationale du souvenir permet de commémorer les accords d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et de rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la Guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie. Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Déroulé :

- 17h00 RDV devant la mairie puis cortège avec les autorités vers le Monument aux Morts (**ouvert à tous**) ;
- Organisée en collaboration avec le comité local de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie).

Fête du Parc / Caisses à savon

Fête du Parc Georges Ducept
3^{ème} Descente
 de Caisses à Savon

Manèges et structure gonflable

Show de la Police United States

Voitures américaines

*Baptêmes de caisses à savon
 pour les orphelins des pompiers*

Stand de jeux de société

Dîner spectacle 20h / 15€



18h30 - 19h00

essais 10h00 - 12h00

Restauration rapide sur place

Organisée par la Municipalité & Scène Ouverte

Samedi 31 mai 2025
Saint-Georges-des-Coteaux

Renseignements : 06.29.90.35.98 et 05.46.92.91.04





Culture : un don à la commune !

Vous allez pouvoir découvrir la 1ère bande dessinée illustrée par le saintais Loïc MÉHÉE et de l'autrice Paule BATTAULT.

Le synopsis de cette bande dessinée jeunesse sortie le 25 janvier 2025 est le suivant : « Un groupe d'enfants se retrouve sur une île abandonnée après le

nauffrage de leur voilier. Et première constatation : pas de parents à l'horizon ! ».

Ainsi, le 21 février 2025, avec la présence de deux Adjointes au Maire, la médiathèque de la commune a donc vu cette bande dessinée arriver gracieusement sur ses étagères (**don à la**

médiathèque de la part de Nadine et Daniel ALLAIRE, habitants La Gitinerie).

Avis aux saint-georgeais amateurs de beaux dessins et de récits riches en aventure : rendez-vous à la médiathèque pour parcourir cette robinsonnade à destination des petits et des grands !



Le Pacte pour la Transition, signé par le Maire en 2020, a vocation à engager les changements nécessaires à la résilience des communes face aux enjeux écologiques, sociaux et démocratiques. Nous vous présentons les dernières actions réalisées ou prévues :

Collecte de sapins :



Éco-pâturage :

Proposé par la Commission
« Urbanisme - Habitat - Voirie - Réseaux divers »



Autres actions :

- À la séance du groupe de travail « Information - Informatique - Médias - Réseaux sociaux » du 1er mars 2025, il a été question de numérique responsable.
- Le Digital Cleanup Day aura lieu les 14 et 15 mars 2025 (voir p. 50 : digital et écologie).
- Prochainement : la Balade écocitoyenne se déroulera le 16 mars 2025.

EXPO « Birdie Memory, écouter les oiseaux » du 19 février au 15 mars

partez à la rencontre d'oiseaux communs d'Europe, découvrez leur chant, observez leur comportement grâce à la réalité augmentée !

[Une exposition prêtée par le Département de Charente-Maritime]

LES Z'ATELIERS pour les Z'ENFANTS : (gratuit, sur réservation)

- mercredi 26 février : 10h30 atelier créatif, pour les 6-8 ans. Durée : 1h
- mercredi 26 février : 14h jeux de société, pour les +8 ans. Durée : 1h30
- mercredi 5 mars : 10h30 atelier créatif, pour les 6-8 ans. Durée : 1h
- samedi 8 mars : 10h30 « On sème », atelier de semis en famille, avec la grainothèque.

Matériel fourni. Entrée libre. Durée : 1h.



... et distribution de pièges à frelons asiatiques

Village en Poésie

Le Printemps des Poètes 2025

EXPO « La Poésie. Volcanique » du 15 au 29 mars

Des travaux réalisés par les jeunes de l'Atelier d'Art Marthe Castagneyrol



Vendredi 28 mars à 20h

LECTURES SPECTACLES « Théâtre à l'improviste, quand le jeu théâtral devient un sport ! »

par la Cie Equipages

Le principe ?

A vous de jouer !? Le jour de la lecture, vous, spectateur, apportez 1 texte en triple exemplaire, plutôt court et écrit EN GROS. Les comédiens en tireront au sort et les interpréteront... avec talent !!

Quels textes?

La thématique : volcanique, ardent, impétueux, sauvage, explosif... au sens propre comme au figuré !

La forme : extrait de romans, théâtre, texte atypique, paroles de chansons, poème, essai philo ou recette de cuisine... Au choix !

Vous pouvez piocher des idées à la médiathèque. Une petite sélection est à disposition.



TROC PLANTES 2025

En attendant le *Troc Plantes* de la médiathèque, préparez, chez vous, vos petites pousses, vos boutures et vos sachets de graines paysannes...

Car pour participer au troc, vous devrez échanger en apportant vos propres plants !

Rendez-vous à la médiathèque samedi 5 avril.

La Boule Saint-Georgeaise



Notre nouveau bureau a été élu à la dernière Assemblée Générale,

- Président : James Robert
- Vice Président : Denis Carré
- Trésorier : Bruno Wallérick
- Trésorier Adjoint : Francis Liétout
- Secrétaire : Françoise Albert
- Secrétaire adjointe : Marie Christine Palvadeau

Notre club a adhéré à la Fédération Française de pétanque,

Nous avons 20 licenciés qui vont représenter notre Club lors des compétitions et concours départementaux.

Pour nos adhérents les entraînements ont lieu le lundi et jeudi de 14h à 18h,

D'avril à octobre nous organiserons 7 concours internes le lundi,

Le samedi 14 juin aura lieu notre repas champêtre.

Si vous aimez jouer à la pétanque dans la convivialité et la bonne humeur, venez nous rejoindre,

Carte de membre 15 €

Licence 42 €

- Contact James ROBERT 07 87 78 11 39
james.robert2@orange.fr
- Le Président James ROBERT et tout le bureau

Atelier d'Art Marthe
Castagneyrol

Ce premier trimestre, les jeunes talents que nous accueillons dès 6 ans, et jusqu'à la fin du cycle du lycée, ont eu le plaisir de vous présenter leurs œuvres au Salon de Pons, et au Salon artistique et littéraire de Thénac, et ont participé à un après-midi « dessiner Halloween » à la Papeterie Peiro Caillaud. Nous allons ensuite participer au Printemps des Poètes du 15 au 29 mars en exposant les œuvres « explosives » à la médiathèque de Saint-Georges-des-Coteaux.

Nous allons également participer au Troc Plantes, en illustrant le végétal, vous pourrez admirer les créations des jeunes artistes à la médiathèque du village le samedi 5 avril. Les amateurs pourront venir dessiner « sur le motif » samedi matin entre 10 heures et midi.

Les adhérents de l'association utilisent le dessin, la peinture, fusain, pastel, aquarelle, stylo feutre... mais aussi parfois du modelage.

Les ateliers ont lieu mercredi après-midi de 14h à 16h pour les jeunes, de 16h à 18h pour les ados, vendredi de 17h à 19h et samedi de 10h à midi pour tous, à partir de la grande section de maternelle. A Saintes, ou à Saint-Georges-des-Coteaux, dans la nouvelle salle d'activité, en face de l'école.

Renseignements 06 86 93 61 94

ou as-aaamc@orange.fr

Ci-dessus : Paysage de neige,
par Clémentine

Ci-contre : Tête de tigre, par
Léna





Association Roule la poule

Le Poulailier associatif collectif de St-Georges-des-Coteaux

LA PETITE HISTOIRE DE ROULE LA POULE

En 2018 dans des têtes germent des embryons

En 2019, prenez une médiathèque et mettez-y quelques amoureux de la plume

Cherchez : un terrain, un abri, constituez une association, trouvez des alliés

La commune de SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX dispose, enfouie au milieu des ronces, du lierre, des frênes et du sureau qui sont prompts à coloniser toute parcelle abandonnée, une ruine en pierres vestige d'un ancien poulailier vieux d'un siècle et demi.

Nous aurons une écoute attentive du maire de l'époque Jean Marc Caillaud qui voit l'intérêt d'une mise en valeur du patrimoine de l'agriculture vivrière familiale qui a construit la ruralité de ce pays.

Quand vient une pandémie, bien des projets peuvent avorter, LA COVID, ne tuera pas cette idée d'un poulailier collectif communal.

En 2020, trouvez un nom : après des discussions animées sur le genre c'est : **ROULE LA POULE**

Rédaction des statuts, dépôt en préfecture, le journal officiel certifie la création le 8 février 2020.

Assurance, Banque, Président, Trésorier, Secrétaire, Toutes les bonnes volontés.

Les élections municipales ont lieu le 15 mars et la pandémie repousse le choix d'un nouveau maire en mai. L'association comme le pays vit des temps compliqués.

En 2021, la nouvelle municipalité reprend le projet de poulailier et nous accorde une subvention de 1700 €. Des clôtures à élever. Un vieux poulailier repeint par les élèves de l'école. La construction de pondoirs. L'élévation de la cabane en bois. Les premières poules arrivent mais des générations de poules sélectionnées pour la ponte ont oublié qu'elles pouvaient quand la saison arrive se mettre à couver. Nos expériences d'œufs fécondés mis sous la poule avorteront lamentablement, les œufs étant bien vite abandonnés pour une course poursuite derrière un tas de têtes de crevettes. Nos premières poules de race : 3 Wyandottes viennent des bords de LOIRE.

En 2022, la commune mandate le SAS, entreprise d'insertion par le travail, pour réhabiliter le vieux poulailier de pierre caché par les ronces et construire l'amorce des clôtures pérennes. Le conseil général accorde une subvention au chapitre agriculture et bio diversité et une autre à l'animation culturelle qui, avec le concours de la municipalité, nous permet de projeter sur grand écran la première séance de ciné en plein air à Saint-Georges : CHICKEN RUN.

ROULE LA POULE réalise tous les aménagements intérieurs, les ouvrants, pondoirs et entretiens verts. L'achat d'une couveuse permet les premières naissances et la constitution d'un premier troupeau de poules de race ancienne : les **Marans Coucous**.

En 2023, le poulailier collectif fonctionne. Nous sommes en mesure de proposer aux amateurs de poules de race MARANS COUCOU des sujets nés chez nous. La journée du patrimoine est l'occasion de présenter le lieu, et les sujets qui y vivent. Nous sommes une vitrine de la commune car on vient de loin pour disposer de volailles élevées en bio et de race particulière. Notre objectif de préservation de la bio diversité et des poules de races anciennes est en phase de réalisation.

En 2024, une innovation cette année : l'envoi par la poste des œufs fécondés.

La constitution d'un deuxième troupeau : 1 coq et 6 poules de race **SUSSEX**.

Nous proposerons bientôt de belles volailles nées chez nous.

Vous aimez les poules. Vous n'avez pas la place. Vous n'êtes pas toujours là. Nos oiseaux nous connaissent et rendent la politesse si on vient les voir. Même : elles pondent.

En 2025, ROULE LA POULE, pour vous initier, COT COT CODEC, n'attend que vous.

Société de chasse « La Hase » Saint-Georgeaise

**Amis Chasseurs, Amoureux de la Nature.**

Lorsque vous lirez ces lignes, notre campagne de chasse 2024/2025 sera close. Espérons qu'elle vous aura permis de passer d'agréables moments que vous prendrez plaisir à vous remémorer en famille ou entre amis.

Le 20 décembre 2024, vous nous avez remis vos cartes "lièvre". Nous pouvons dès maintenant en établir un bilan : pour 53 chasseurs, 43 lièvres tués sur notre territoire, 13 personnes ont tué 2 lièvres.

Le 3 mars 2025, vous nous aurez remis votre carnet territorial de prélèvements.

La comptabilisation de ceux-ci va permettre d'établir des statistiques de l'évolution cynégétique de notre territoire. Ces chiffres, ensuite transmis à la FDC 17, permettront d'établir un bilan départemental des espèces pour cette saison.

Nous vous ferons part de cette évolution lors de notre AG qui se tiendra à la Halte Loisirs de Saint Georges des Coteaux le :

VENDREDI 27 JUIN 2025 à 20h30

Notre plan de chasse se termine bientôt également. Tous les bracelets chevreuils attribués ont été réalisés, et à ce jour seulement 1 sanglier.

Cette année, les sangliers jouent les farceurs !

Comme dans la comptine de "il court, il court le furet", ils sont passés par ici, ils reviennent par là.

Nous nargueraient-ils par hasard ?

Merci à tous les fidèles participants, qui malgré une météo pas toujours clémente, répondent toujours présents, sans crainte d'affronter froid, pluie et vent.

Les battues communales et administratives vont quant à elles débiter le 1^{er} mars.

Elles visent à l'équilibre de la faune sauvage, la régulation des nuisibles, et la prévention des dommages aux activités agricoles. Merci à tous les participants qui se joignent à nous pour les réaliser.

Le non-respect, et le vandalisme semblent être de mise quotidiennement. Nous prenons soin, chaque saison, de faire un pancartage afin de signaler les réserves, les zones de chasse interdite et les limites de territoire ; or régulièrement il est à déplorer que ces pancartes soient arrachées ou renversées.

Un peu de respect, s'il vous plaît, du travail fourni !!... Les responsables se reconnaîtront.

A petits pas le printemps approche, nous annonçant le retour de la belle saison, emplie de soleil et de chants d'oiseaux.

Le Président : Luigi BELLO.

Association Les Écoliers D'Hier à Aujourd'hui

Merci à tous d'être venus à la **Dictée** que nous avons organisée pour le Téléthon : ce fut un véritable succès ! Le nouveau Bureau a été élu lors de l'**Assemblée Générale** du 18 janvier 2025. **Michel CHAUSSE** est devenu **Membre Actif** avec comme délégation l'archivage des photographies et **Tom BERDIÉ** a été élu **Trésorier Adjoint**. À seulement 19 ans, ce jeune Saint-Georgeais est très investi dans le milieu associatif. Étudiant en Sciences Politiques, Tom BERDIÉ a été le rosier de la commune en 2023 !

Nouveau Bureau

Présidente
Stéphanie THAUNAY
 45 ans
 Aide à domicile

Vice-Président
Romain ROUAN
 26 ans
 Professeur de Lettres

Trésorière
Kimberley FIEULAINÉ
 26 ans
 Clerc de Notaire

Trésorier Adjoint
Tom BERDIÉ
 19 ans
 Étudiant

Secrétaire
Caroline THOMAS
 54 ans
 Consultante orientation

Secrétaire Adjointe
Danielle ARMAND
 70 ans
 Retraitée

Membre Actif
Michel CHAUSSE
 71 ans
 Retraité

@ aledha.sgdc@gmail.com

f Association Les Écoliers D'Hier à Aujourd'hui - SGDC 17810

ig aledha_sgdc

in ALÉDHA



Le petit Saint-Georgeais



Dans une ambiance conviviale, Le Petit Saint-Georgeais vous accueille tous les mercredis après-midi à partir de 13h45 à la salle située 11 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux pour vous entraîner et vous perfectionner au TAROT, ouvert à tous.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter : Présidente, Mme F. BELIS au 06 09 30 00 46. Nous vous attendons nombreux.

Notre club est affilié auprès de la Fédération Française de Tarot et régi par le Comité de tarot des Charentes.

Saint-Georges Loisirs



Notre club a réouvert le 6 janvier 2025. Les dirigeants du club St-Georges loisirs souhaitent une très belle année à leurs adhérents (es) ainsi qu' à toutes et tous les Saint-Georgeais (es).

Notre assemblée générale s'est tenue le 17 janvier 2025 à 10 h 30 dans la salle de halte loisirs où nos adhérents sont venus très nombreux. La séance s'est passée en présence de Mr le Maire, Mr Frédéric ROUAN qui assure son soutien aux associations de Saint-Georges-des-Coteaux et a participé agréablement à notre repas servi après l' assemblée.

Cette année 2025 sera comme les années passées, riche en activités, en sorties champêtres, repas thématiques

Pour les activités, dans la salle de halte loisirs :

Lundi : Atelier créatif et manuel de 14 h à 18 h.

Jeudi : Scrabble en duplicate de 14 h à 16 h 30 .

Vendredi : Jeux de cartes de 14 h à 18 h.
(coinche, rami , belote)

Tous les mois est organisé un concours avec un lot

pour chaque participant.

Sans oublier nos sympathiques goûters ayant pour thème soit la galette des rois, en début d' année, soit les crêpes party , au moment de la chandeleur, tout en sachant que les crêpes sont préparées par nos fidèles adhérentes.

Nous avons organisé , mercredi 5 février , une sortie comédie musicale, salle Salicorne à Saujon. Le thème du spectacle est : 'A Paris'.

Nous avons notre repas du printemps, le 14 mars, dans la petite salle polyvalente.

Nous étudions actuellement une journée pour une sortie en plein air.

Toutes nos activités se passent dans la convivialité et la bonne humeur. Si vous souhaitez venir nous retrouver, vous pouvez venir voir comment se passent les après midis cités plus haut dans l' article.

Pour tous renseignements, veuillez téléphoner au : 06 21 09 81 58.

La présidente M.Christine MARIAUD et tout le bureau.



TC Saint-Georges

Les compétitions des équipes de printemps adultes vont commencer à partir du 30 mars. Le club a inscrit 2 équipes, un équipe Dames et une équipe Hommes. Les rencontres se déroulent, dans la mesure où la météo le permet, sur les courts extérieurs, ou en repli dans le gymnase.

Le format des rencontres est de 3 simples et 1 double pour les dames, et de 4 simples et 1 double pour les hommes. Les dates des rencontres sont le 30/3, 06/04, 13 /04, 04/05, 11/05 et 18/05.

Le calendrier et les inscriptions des équipes jeunes sont en cours de réalisation. Le club inscrira plusieurs équipes dans différentes tranches d'âge ; Des 8- 10 ans aux 15-18 ans garçons et filles.

En attendant, Les jeunes et adultes se préparent aux différentes compétitions à venir en participant assidûment aux cours dispensés par **Philippe Maitre** notre coach. Au programme, des exercices physiques, de la technique (régularité, utilisation de son coup fort.) et de la tactique.

Comme tous les ans, le club organise son **tournoi OPEN sur 15 jours** à partir de fin mai ouvert aux seniors Hommes et Dames et jeunes 15 18 ans. Les inscriptions seront ouvertes courant mai 2025. C'est un moment important pour le club : l'événement attire une cinquantaine de joueurs et joueuses venant des clubs des environs.

Vous pouvez suivre l'activité du Tennis club St Georgeais

sur sa page Facebook TC Saint Georgeais



ou sur son compte Instagram tennisclub.17



Tournoi d'été
du 31 mai au 15 juin
Saint - Georges - des - Coteaux
Compétition Dames et Messieurs

Tournoi ouvert aux licenciés NC à 15/1 - Consolante jusqu'au 15/5

Inscriptions:

- Jeunes : 11 €
- Seniors : 16 €
- +35 ans : 16€ (messieurs)

20€ pour une inscription en seniors et +35ans

Tournoi jeunes
15/18ans
NC à 30/1
Messieurs
Inscription : 11€

Cloture des inscriptions:
26 mai > NC + 4ème série
2 juin > 3ème série

Inscription par tel 0617171459
ou TEN UP

Gènealogie Entraide et Astuces

Petite rétrospective sur la fin d'année 2024 puis nous vous dévoilerons nos projets pour 2025 !

Le 11 novembre 2024, après plusieurs mois d'intenses recherches, nous avons activement participé aux commémorations en rédigeant la biographie des 4 Hommes inscrits sur le Monument aux Morts de Saint-Georges-des-Coteaux au titre de 1939 / 1945. Ces textes ont été lus par les enfants des écoles et une vive émotion a parcouru l'assistance. Une exposition de 59 panneaux a ensuite été visible reprenant le parcours de ces 4 Hommes dont un Résistant Déporté, deux jeunes Requis au Service du Travail Obligatoire et un Sergent Chef mécanicien engagé dans la Royal Air Force.



Vous étiez absent ? Rassurez-vous ! Ce travail de mémoire sera de nouveau exposé en mai 2025 lors de notre Week-end généalogique !

En effet, après sa première édition qui fut un véritable succès, notre association renouvelle son Week-end généalogique les **10 et 11 mai 2025** à l'espace multipôles. Au programme, des conférences, tables rondes, dédicaces et bien sûr des expositions dont deux prêtées par les Archives Départementales sur les thèmes de l'école d'autrefois et de la Résistance et Libération en Charente Maritime. **N'hésitez pas à nous solliciter !**

En 2025, nous rendrons hommage aux 47 Poilus Saint-Georgeais inscrits sur le Monument aux Morts du village en partenariat avec les classes de CM1 / CM2 de l'école.

Nous réalisons également un travail de recherches sur les Poilus nés entre 1881 et 1899 qui vivaient en 1911 à Saint-Georges ! **Nous recherchons des descendants et des photos !!!**

Contactez-nous s'il s'agit de membres de votre famille !

Notre agenda :

10 et 11 mai 2025 : Week-end généalogique

11 novembre 2025 : Hommage aux Poilus Saint-Georgeais

Nos futures réunions mensuelles : 18.03.2025 – 15.04.2025 et 20.05.2025 de 18h30 à 20h

et toujours ateliers pratiques le mercredi de 10h00 à midi et mardi soir de 18h à 20h.

Contacts : genealogiesgdc@gmail.com

Tél. : 06 8255 2828 // 06 6288 7405



GENEALOGIE ENTRAIDE ET ASTUCES (groupe privé)

WEEK-END GÉNÉALOGIQUE 2025

SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 MAI
ST-GEORGES-DES-COTEAUX 10h / 18h
Espace Multipôles

- Conférences
- Expositions
- Tables-rondes & Dédicaces

ENTRÉE 3 € la journée / 5 € le Week-End
 GRATUIT - 18 ans
 Petite restauration sur place

Contact : genealogiesgdc@gmail.com / 06 8255 2828



L'Élan saintais

L'ÉLAN SAINTAIS vous informe que vous pouvez profiter du tarif de 90 euros pour tester nos nombreux cours jusqu'au 30 juin.

L'élan Saintais vous propose donc sur Saint-Georges-des-Coteaux, les lundis :

Gym douce de 9h à 10h avec Anne-Sophie

Gym de 10h05 à 11h05 avec Marietta

ou

Gym de 11h10 à 12h10 avec Marietta

Les jeudis Stretching de 18h15 à 19h15 avec Marie

Pour permettre à chacun de participer au cours dans de bonnes conditions, il vous est demandé de choisir entre les deux cours de Marietta, vous choisirez donc soit le cours de 10h05, soit celui de 11h10.

Avez-vous essayé le HIIT ? La Gym méthode de Gasquet ? ou encore le Yoga méditation.

Rejoignez-nous !

Vous pouvez assister à tous les cours, où qu'ils aient lieu, en accès illimité, excepté lorsque la jauge de la salle, mise à disposition par la mairie, est atteinte, et ce, pour des questions de sécurité, vous l'aurez compris. (jauges affichées dans les salles et sur les plannings)

Renseignements et inscriptions via notre site elansaintais.asso.fr

L'équipe de ÉLAN SAINTAIS vous remercie et vous attend nombreuses et nombreux.

Ellevi' Danse



Très grande satisfaction pour cette première année de cours à la salle multipôle avec un 1^{er} trimestre ponctué par une belle soirée le 19 décembre 2024.

Nous remercions chaleureusement tous nos élèves de leur présence à cette fête de fin d'année.

A ce jour, 49 élèves ont rejoint l'association et se retrouvent avec plaisir tous les jeudis soirs.

Nouveaux cours à partir du jeudi 3 avril 2025 : « Valse niveau débutant »

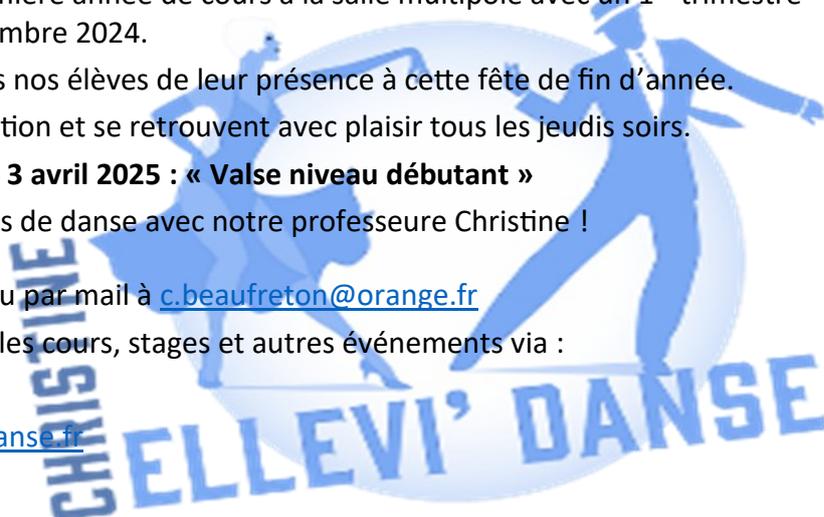
Venez découvrir de belles chorégraphies de danse avec notre professeure Christine !

Pour nous contacter : 06-64-84-88-04 ou par mail à c.beaufreton@orange.fr

Vous trouverez plus d'informations sur les cours, stages et autres événements via :

- Le Facebook : Christine ellevi' Danse

- Le site : <https://www.christine-ellevidanse.fr>





Reliance Saintonge

Biodanza Enfants - Famille

À Saint Georges des Coteaux

Dimanche 30 Mars 2025



JOIE ** PARTAGE ** EXPRESSION ** COMPLICITÉ ** VITALITÉ ** DOUCEUR

- ✓ 14h : accueil
- ✓ 14h15 : séance de **Biodanza en famille**
Pour adultes et enfants de 4 ans et +, animé par Emile, facilitateur de Biodanza depuis 2011
Mouvements dansés simples et ludiques pour le plaisir de bouger, de s'exprimer, de partager, de créer de la complicité avec l'enfant
- ✓ 15h : atelier créatif surprise
- ✓ **Goûter partagé** : merci d'amener une gourmandise à partager / les boissons sont offertes par l'association

Lieu : Petite salle polyvalente – rue du Parc - St-Georges-des-Coteaux

Détails & inscriptions :

reliancesaintonge@gmail.com
06-85-01-00-63

10 € / adulte
5 € / enfant



SOIREE JEUX DE SOCIETE

Vendredi 18 avril



Viens avec des jeux que tu aimes (1 à 4 jeux)

- ◆ 19 h : accueil
- ◆ 19h15 : démarrage des jeux
- ◆ Pause repas partagé sous forme d'auberge espagnole (prévoir du salé ou sucré et boisson à partager + couverts/verres)
- ◆ 22h : fin

Ouvert à tous

Pour qué : Pour rencontrer des personnes, s'amuser, partager, dépoussiérer nos jeux 😊

Où : Salle halte de loisirs, rue du Parc, St Georges des Coteaux

GRATUIT, en échange de :
- votre convivialité
- votre participation au rangement

Sur inscription :
reliancesaintonge@gmail.com
06-85-01-00-63



Saint-Georges Animations

L'année s'est achevée par le réveillon qui fut encore un grand succès, où nous avons dû refuser de nombreuses personnes. Par ailleurs nous tenions à vous adresser toutes nos excuses pour le problème de chauffage à l'intérieur de la salle.

Notre démarrons l'année avec le loto du 8 mars prochain avec 2100 euros de bons d'achat et de nombreux autres lots.

Des sorties sont prévues : une croisière sur la Charente avec une escale « repas » au Moulin de la Baine (Chaniers), le Puy du Fou et sa cinescénie. Ces dernières sont complètes. Il nous reste de la place pour un week-end escapade (sur mai ou juin prochain) au Mont-Saint-Michel et la découverte de la baie de Saint Malo : celle-ci est ouverte à tous ! N'hésitez pas à vous inscrire (0672772245).

Enfin notre gros événement de l'année sera le Concert des **FORBANS** le 27 septembre !!!

Les réservations se feront à partir du 1er avril via un site internet que nous vous communiquerons très prochainement. (Renseignements au 0672772245).

Dans l'attente de vous retrouver nombreux, je vous dis à bientôt.

Le Président

Les FORBANS

en concert à St Georges des CTX

le 27 septembre au soir

(entrée 15 €)





Tous Pour l'École

L'Association TPE : Un Marché de Noël et un Bal des Crêpes à Venir

L'Association TPE (Tous pour l'enfance) continue d'animer la vie locale avec des événements riches en convivialité et en solidarité. Récemment, l'association a organisé un marché de Noël des plus réussis, et elle se prépare déjà pour son prochain événement, le Bal des Crêpes, prévu pour le 15 février 2025.

Retour sur le Marché de Noël – 24 novembre 2024

Le 24 novembre 2024, l'Association TPE a ouvert les portes de son traditionnel marché de Noël. Ce fut une belle occasion pour les habitants et visiteurs de se retrouver dans une ambiance festive et chaleureuse, idéale pour démarrer les préparatifs de Noël. Le marché a réuni de nombreux artisans locaux, producteurs de produits artisanaux, décorations de Noël, et bien sûr, une grande variété de gourmandises.

Mais l'un des moments forts est la présence du Père Noël, qui a ravi les petits et les grands. Le marché a attiré de nombreuses familles, ravies de pouvoir faire des achats de Noël. L'ambiance était festive, avec des animations pour les enfants, faisant de cette journée un véritable succès.

Le Dessin de l'école

Des produits avec les dessins de chaque enfant étaient proposés à la vente, et les fonds récoltés serviront à soutenir les projets éducatifs et solidaires de chaque école. C'était aussi l'occasion de découvrir des talents artistiques.

À l'Horizon : Le Bal des Crêpes – 15 février 2025

L'Association TPE ne s'arrête pas là et prépare déjà son prochain événement : le Bal des Crêpes, qui aura lieu le **15 février 2025**. Comme son nom l'indique, cette soirée promet d'être gourmande, joyeuse et pleine de bonne humeur. C'est un événement convivial où la crêpe sera à l'honneur, avec une multitude de garnitures sucrées et salées proposées pour ravir les palais des petits et grands.

Le Bal des Crêpes est une occasion unique pour la communauté de se réunir autour de la danse, de la musique et bien sûr de la gastronomie. La soirée sera rythmée par un DJ local, avec des jeux et des animations pour les enfants, afin de garantir une expérience agréable pour toute la famille.

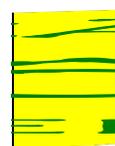
Une innovation cette année : Défilé Magique Avant le Bal

Le défilé des enfants dans les rues de la commune est la nouveauté de cette année. Les enfants sont invités à se joindre à cette belle parade. Ils auront l'opportunité de défiler dans des costumes colorés et originaux. La suite au prochain épisode..

Ces initiatives permettent non seulement de créer des moments de convivialité mais aussi de financer des projets concrets, ayant un impact direct sur les enfants et les familles.

Le bureau de l'association TPE remercie chaleureusement tous les bénévoles venant nous aider sans qui ces événements n'auraient pas la même valeur.

Motordu et absurde Théâtre'Ô Vert



Après les présentations de Noël face aux parents, les 12 primaires et 5 collégiennes des deux groupes théâtre se sont mis à préparer leur spectacle de fin de saison.

Pour cette année les primaires s'attaquent à un sacré morceau, « le Prince de Motordu » ; avec 4 petites pièces qui promettent des jeux de mots à chaque réplique.

Les filles du groupe collège se mettent au théâtre de l'absurde, avec plusieurs scènes qui vous feront perdre la raison.

Tout cela promet ! Ce sera pour le dimanche 22 juin à 15h, à la salle multipôle. Vous pourrez voir le talent de ces deux groupes formidables !

Pour info voici nos créneaux horaires si vous souhaitez venir :

Les Ateliers Théâtre Enfant à Saint Georges des Coteaux, Halte de Loisirs – salle des Tonnelles :

LE Mercredi de 17h15 à 18h15 pour les 7-10 ANS (primaires).

LE Mercredi de 18h15 à 19h45 pour les 11-16 ANS (collégiens et plus).

RENSEIGNEMENTS /
INSCRIPTIONS

ASSOCIATION THÉÂTR'Ô VERT

Damien Pagot :06.82.73.59.82 -

theatrovert@orange.fr

www.theatrovert.fr //

facebook.com/theatrovert17





AAP



ÉCOLE de MUSIQUE, DANSE & ANGLAIS

aap17810.fr

Notre journée festive du 1^{er} février à la Salle multipôles de St-Georges-des-Coteaux, malgré le peu de monde, a satisfait toutes les personnes présentes et nous en sommes ravis.

Vivement les prochaines éditions !!!



Thé dansant



Soirée Karaoké

Crédit photos : Jean-Daniel ISSANCHOU

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Audition guitares, violon, piano, Conte des enfants de FM
Samedi 12 avril 2025 à 17h à la Halte de Loisirs

Concert des professeurs de musique le 24 juin 2025 à 19h
en l'église de St-Georges-des-Coteaux

Gala de danse le 27 juin 2025 à 20h30
à la salle Multipôles

Portes ouvertes musique dans les nouvelles salles associatives, rue des écoles :
semaine du 16 au 21 juin

Venez assister aux cours (nous demander le planning) et essayer les instruments

Et samedi 28 juin : notre 1^{er} LOTO à la salle multipoles

Notez déjà la date ; des informations plus précises bientôt !



Vous pouvez toujours intégrer les cours.

Il reste des places dans toutes les disciplines :
Chorale adultes, Saxo, Clarinette, Flûte à bec,

Flûte traversière, Violon, Guitare, Modern'Jazz,
Danse de salon, Claquettes, Yoga, Piloxing, Anglais

(Cotisations proratisées)

Envie de faire bouger les choses ? Rejoignez-nous !

Passionnés de danse, musique et/ou langues étrangères,
nous avons besoin de vous !

Faites partie du conseil d'administration
de notre association et contribuez à enrichir la vie
culturelle de notre commune.

La Présidente, Sandrine DELAVEAU

06 38 38 81 24 – contact@aap17810.fr – Facebook : @aap17810



Avenir Saint-Georgeais

L'année 2025 a joyeusement débuté autour de la galette des rois...

Le 1^{er} février s'est tenue l'assemblée générale annuelle de l'association dans la salle « Halte Loisirs » en présence de nombreux adhérents, dont notre président d'honneur et fondateur du club Daniel Hapiot, et de Mr Le Maire Frédéric Rouan, ils en ont été chaleureusement accueillis et remerciés.

Dominique Palvadeau a également remercié tous les adhérents qui ont aidé à l'organisation des différentes manifestations de la commune auxquelles le club a participé, ainsi que l'ensemble des membres du conseil d'administration pour le travail accompli tout au long de l'année. Une attention particulière a été donnée à la trésorière Patricia et au secrétaire adjoint Jean-Claude qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat, un bouquet de fleurs et une boîte de chocolats leur ont été, respectivement, offerts en remerciement. Bienvenue à Sophie et Carol nos nouveaux élus au conseil d'administration. Mr le Maire a pris la parole pour remercier l'association pour son dynamisme et son implication tout au long de l'année dans la vie de la commune.

Le bilan de l'année écoulée est stable et très satisfaisant, fort de 90 adhérents, dont 69 sur la commune, le club a effectué 46 sorties en randonnées pédestres avec une belle moyenne de présence malgré une météo trop souvent « humide », et 26 sorties en vélo-loisir, cette activité est moins « primée » car elle reste très tributaire des conditions météorologiques, mais



les circuits pratiqués sont très appréciés par les participants.

Avec une moyenne d'âge de 71 ans les adhérents du club sont dans un mode « fleur de l'âge qui ne veut pas faner », même si quelques fois le corps « grimace », l'entrain et la bonne humeur sont toujours là ! De nouvelles sorties à thème se préparent pour 2025, tout en préservant l'esprit de partage, de convivialité et de bienveillance chère au club.

Le Président :

Dominique PALVADEAU
d.palvadeau58@gmail.com

ASG

Tarif adhésion 2025 = 12€

Adhère à Générations Mouvement

Visitez notre site : <https://www.espritequipe.org>



Association Sportive et Culturelle

TENNIS DE TABLE

Le championnat a repris en janvier et comme prévu, la régionale 3 (équipe 2) a été rétrogradée en départemental. Nous avons donc, pour cette seconde phase de la saison, une équipe fanion en régionale 2 et quatre équipes dans le championnat départemental. C'est la première fois que l'ASC engage cinq équipes en compétition.

Les jours et les horaires pour se faire plaisir ou s'entraîner n'ont pas changé.

Renseignements :

Jean-Jacques Magne au **06 08 82 59 26**

BADMINTON

Cette section loisir attire toujours autant d'adhérents lors des trois soirées de la semaine.

Renseignements :

Natacha au **07 87 09 55 09**

Le président

MAGNE Jean-Jacques



CRÉATION D'UN POSTE DE GARDE-CHAMPÊTRE



Les retours des habitants depuis 5 ans, les échanges avec d'autres communes mais aussi avec M. COMIN, Garde-Champêtre à temps plein à Étaules (2800 hab) depuis 18 ans, ont permis de confirmer la nécessité de créer un poste de Garde-Champêtre afin de répondre aux besoins des Saint-Georgeais.

Certes, les Gardes-Champêtres sont moins médiatisés que leurs homologues urbains de la Police municipale ; pourtant, ils existent toujours. Ils accomplissent des missions complexes qui se rattachent toujours à une profonde connaissance de la ruralité et de son environnement.

Le rôle du Garde-Champêtre : plus de 150 domaines de compétences !

Considéré comme la Police des campagnes, ce poste correspond à notre milieu rural. Le Garde-Champêtre dispose de **la triple qualité** de fonctionnaire territorial, d'agent chargé de certaines fonctions de police judiciaire et d'agent de la force publique (dépositaire de l'autorité publique, c'est un agent assermenté).

- Le Garde-Champêtre assure des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques, de la protection des espaces naturels.
- Il maintient le lien social en milieu rural et travaille en collaboration avec la Gendarmerie et les renseignements.
- Il assure des tâches administratives (urbanisme, Police funéraire et cimetière, ...).



Les autres secteurs de compétences :

La surveillance des espaces publics : prévention et régulation des comportements inciviques, comme le stationnement gênant, le dépôt sauvage de déchets, la sécurisation des manifestations ;

La protection du cadre de vie : nuisances sonores, brûlage à l'air libre, animaux errants, ... ;

La médiation en cas de conflits : Il contribuera à la résolution des problèmes à l'amiable ;

Le maintien de l'ordre et de la sécurité : sécurisation des abords des écoles, rédaction et diffusion des arrêtés municipaux (circulation, permission de voirie en concertation avec l' élu en charge, ...).

Un Nouveau Service qui répond à vos besoins :

Améliorer la sécurité et la qualité de vie : en garantissant une présence sur le terrain, le Garde-Champêtre contribuera à la prévention des risques, à la réduction des incivilités et au maintien de l'ordre.

Valoriser notre environnement rural : le respect de l'environnement est essentiel pour préserver nos paysages et la biodiversité locale ; ainsi, le Garde-Champêtre aura un rôle clé à jouer dans la gestion durable de notre patrimoine naturel.

Renforcer le lien social : en étant à l'écoute des habitants, le Garde-Champêtre pourra aussi renforcer le dialogue et la cohésion sociale au sein de la commune.



La ville de La Rochelle a une Police Municipale composée de 4 Gardes-Champêtres !

Un Garde-Champêtre a plus de prérogatives qu'un Policier Municipal notamment dans la Police de l'Environnement (pollution, déchets, eaux, protection, ...).

Ce sont les habitants qui, lors de la première réunion participative citoyenne, en 2020, avaient proposé cette création de poste. Ce besoin vient donc des habitants et sera mis en place par les élus.

BUDGET 2025 : UNE PRÉPARATION PERTURBÉE

Entre inflation, perte d'autonomie fiscale et contraintes financières, la préparation budgétaire des deux précédents exercices relevait d'un problème compliqué. Pour le budget 2025, la préparation est perturbée, au vu de l'environnement national certain depuis des mois. Le vote de notre budget communal va être repoussé le plus tard possible afin d'avoir le maximum d'informations (dotations de l'État, ...) pour pouvoir établir un budget le plus sincère possible.

Quelques exemples des projets envisagés en 2025 :

- Continuer la réhabilitation de la Voirie et des Réseaux divers : poursuite de la rénovation et de l'entretien ;
- Recruter un Garde-Champêtre : prévention, surveillance, sécurité et médiation ;
- Créer une 2ème entrée au cimetière : mise en place d'un portail et d'un point d'eau du côté parking ;
- Réaliser des travaux d'amélioration des terrains de football ;
- ...

UNE SITUATION FINANCIÈRE SEREINE



IMPORTANT

Lors de la rencontre du 28/11/2024, Mme la Présidente du Département a présenté la « Refonte des dispositifs d'aide aux communes ». Le département veut continuer à contribuer au financement des projets mais avec plus d'équité et de cohérence.

Judi 28 novembre 2024

**Rencontre
avec les Maires
de la Charente-Maritime**

Salle de Session - 14h30

Un coefficient de solidarité (CDS) a été calculé à l'aide de 4 Indicateurs issus de la base de données de la Direction Générale des Finances publiques. Ce CDS indique l'assise financière de la commune. Les communes sont regroupées en 4 classes en fonction de leur CDS. **Saint-Georges-des-Coteaux a été classée en classe 4, classe ayant la meilleure capacité financière** (voir p. 28).

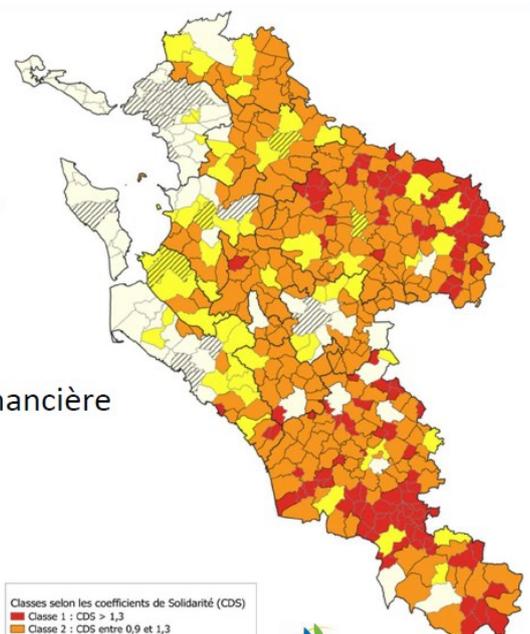
CDS 2025 SUR LA BASE DES INDICATEURS PARUS EN 2024

✓ **463 CDS compris entre 0,533** pour la Commune ayant la meilleure assise financière **et 3,811** pour la Commune ayant le plus besoin de l'aide départementale

✓ **4 Classes** rangées par ordre croissant de leur capacité financière

- Classe 1 : 109 Communes
- Classe 2 : 220 Communes
- Classe 3 : 55 Communes
- Classe 4 : 79 Communes

✓ **Les classes 1 et 2 représentent 71 % des Communes ayant le plus besoin de soutien**



Classes selon les coefficients de Solidarité (CDS)
 ■ Classe 1 : CDS > 1,3
 ■ Classe 2 : CDS entre 0,9 et 1,3
 ■ Classe 3 : CDS entre 0,8 et 0,9
 ■ Classe 4 : CDS < 0,8
 // Population supérieure à 5 000 habitants

Inauguration Périscolaire & salles associatives

Frédéric ROUAN, Maire de Saint-Georges-des-Coteaux,
et toute l'équipe municipale

vous invitent à l'inauguration du bâtiment « Périscolaire
et salles associatives » (rue des écoles)

Mercredi 11 JUIN 2025 - 18h00



Ouvert à tous mais réservation obligatoire - Réponse souhaitée avant le 16 mai 2025

05 46 92 91 04 / accueil.mairie@sgdc17.fr

Urbanisme & Démarches

Pour rappel, l'article L480-4 du code de l'urbanisme précise qu'exécuter des travaux mentionnés aux articles L. 421-1 à L. 421-5 en méconnaissance des

titres 1er à VII du présent livre [...] est puni d'une amende comprise entre 1 200 € et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de

obligations imposées par les

plancher, une somme égale à 6000 € par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable au sens de l'article L. 430-2, soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 €. **Les documents d'urbanisme dont vous pourriez avoir besoin sont :**

Documents	Travaux concernés	Instruction
Certificat d'urbanisme d'information	Connaître le droit à l'urbanisme d'un terrain	1 mois
Certificat d'urbanisme opérationnel	Savoir si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de son projet	2 mois (Bâtiments de France : 3 mois)
Déclaration préalable (DP)	Travaux créant une surface de plancher de 5m ² à 20m ² (ou 40m ² si zone Ub) : extension, véranda, abri de jardin, carport, garage ; travaux modifiant l'aspect extérieur (changement de menuiseries extérieures, création d'ouvertures...) ; travaux entraînant un changement de destination (garage transformé en pièce de vie...) ; construction d'une piscine ; construction d'une clôture. Si dépassement des 150m ² , alors il faut faire appel à un architecte	1 mois (Bâtiments de France : 2 mois)
Permis de construire (PC)	Construction maison individuelle et extensions de plus de 20m ² de surface	2 mois (Bâtiments de France : 3 mois)

Digital & Écologie

Dans le cadre de notre démarche en faveur du numérique responsable, la commune (élus et agents) participe à la journée de sensibilisation à l'empreinte environnementale de

l'informatique et des nouvelles technologies. Elle est prévue en mars, comme chaque année ! **Le Digital Cleanup Day**, aussi appelé la « **Journée mondiale du nettoyage numérique** » est un événement qui permet de sensibiliser sur l'impact du numérique qui n'est pas immatériel. N'hésitez pas à nettoyer vos outils



numériques pour la planète (effacer ses mails, faire du tri dans ses dossiers sur son ordinateur portable, supprimer des données sur son téléphone professionnel pour libérer du stockage, ...).



PACTE
pour la
transition

Horaire des messes sous réserve de modifications de dernière minute

Les dimanches et Fêtes 11h Cathédrale St Pierre

Mercredi 18h30	Samedi 18h30	Dimanche 9h30
5/3 Ecurat 12/3 St Georges	1/3 St Georges	9/3 Nieul 16/3 La Clisse
26/3 La Clisse 2/4 St Georges	22/3 Ecurat	30/3 St Georges 6/4 Ecurat
9/4 La Clisse 16/4 Nieul	12/4 St Georges Les Rameaux	20/4 Nieul Pâques
23/4 St Georges des coteaux : Fête de St Georges		27/4 La Clisse 4/5 Fête St Eutrope
30/4 Ecurat 7/5 St Georges		11/5 Nieul
14/5 Ecurat 21/5 La Clisse	17/5 La Clisse	25/5 St Georges
Jeudi 29/5 Ascension 9h30 Ecurat Dimanche 1 juin Fête paroissiale		
4/6 Ecurat 11/6 St Georges	14/6 Nieul	8/6 La Clisse
18/6 La Clisse 25/6 Nieul		22/6 St Georges 29/6 Ecurat

Informations diverses :

- Les informations sont affichées à l'église
- Notre vicaire, le **Père Jean-Jérôme Tran Van Tien**, tel 07 67 88 97 68, est à notre écoute et peut nous visiter à domicile.

-Eglise St Vivien :

Du lundi au samedi 8h30 Laude et Messe.
Chaque lundi de 20h à 21h "Alegria, une heure avec Dieu" (20mn de Louange, 20mn d'enseignement, 20mn d'Adoration/Confession), en temps scolaire.

-Cathédrale St Pierre :

Mardi et jeudi 17h30 Chapelet, 18h Messe.
Samedi à 11h Adoration, Confession de 11h à 12h (les jours de Concert du marché à St Vivien)

- KidCat = KT primaire : 05 46 93 09 92 ou kidcat-saintes@gmail.com

-Presbytère St Vivien :

Jeudi : 17h à 19h : Permanence des prêtres à l'accueil de Saint-Vivien.

Permanences du secrétariat du lundi au samedi de 9h30 à 12h Tél : 05 46 92 86 77

mail : paroisse.saintesrg@gmail.com

Site www.catholiques17.fr/saintes/

-Pour l'équipe paroissiale, Marie-Béatrice Vignaud : mabevignaud@hotmail.fr 06 76 88 77 88

HEKA REFLEXOLOGIE

HÉLÈNE BORIE
06.31.48.40.23

REFLEXOLOGIE
DRAINAGE LYMPHATIQUE
MASSAGE SUÉDOIS
HUILES ESSENTIELLES

NOURRISONS | FEMMES ENCEINTES |
SOINS DE SUPPORT | SPORTIFS

hekarereflexologie.fr heka.reflexologie

NOUVELLES ACTIVITES

Le Truck de Monsieur Madame

TU TOUCHE DE RIEN... ON S'OCCUPE DE TOUT !

NOS EMBLEMES

MIDI	De 11h30 à 13h30
MARDI	Zone C, St Georges des Coteaux Parking de OUI GLASS
MERCREDI	Zone C, St Georges des Coteaux Parking de OUI GLASS
VENDREDI	Zone C, St Georges des Coteaux Parking du V&B
SOIR	De 18h00 à 20h00
LUNDI	Bourg de St Georges des Coteaux Parking de la Coop
JEUDI	Pisany Les halles du Marché
WEEK END	Réservé aux événements

POUR PASSER VOS COMMANDES
☎ 06 84 97 83 57

✉ letruckdemrme@gmail.com

f LE TRUCK DE MONSIEUR MADAME

PENSEZ À NOUS POUR VOS ÉVÉNEMENTS !
(ANNIVERSAIRES, MARIAGES, BAPTÊMES, FÊTES DE VILLAGE...)

Ne pas jeter sur la voie publique



Développer notre canton, soutenir son dynamisme, accompagner les plus fragiles, autant de priorités qui ont guidé notre action en 2024. Une ambition forte portée par la majorité départementale sous l'impulsion de la Présidente du Département, Sylvie MARCILLY.

A vos côtés au quotidien,

De nombreux projets ont été soutenus par le Département dans notre canton : des travaux dans les écoles de Beurly (13 331 €) et de Nieul les Saintes (15 376 €) par exemple, la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Saint Porchaire, la restauration des halles de Pont l'Abbé d'Arnoult (89 587 €).



Le Département soutient également la vie culturelle et sportive : la frairie des Essards, les sites en scène à Port d'Envaux et à Saint Porchaire, le festival de musique à Romegoux, la course nature au Château de la Roche Courbon ... toutes ces manifestations ont reçu une aide financière du Département en 2024.

Un volontarisme qui se heurte à des contraintes budgétaires inédites,

En effet, nous vivons un contexte budgétaire tendu pour toutes les collectivités, à qui on demande de faire toujours plus avec toujours moins, au gré des injonctions unilatérales de l'Etat.

Notre Département affronte de plein fouet une hausse des dépenses sociales et un effondrement de ses recettes qui dépendent essentiellement des frais d'acquisitions immobilières. Or le marché immobilier est en crise. Les recettes ont chuté : 70 millions d'euros en moins depuis 2021, à quoi s'ajoutent 50 millions d'euros de dépenses. C'est une situation extrêmement critique pour tous les Départements soumis au même « effet ciseaux » brutal.

Nous tenons bon grâce à une gestion rigoureuse, mais un tiers des Départements sont déjà au bord de la faillite et éligibles au fonds de sauvegarde. En mettant le Département en difficulté, ce sont les Charentais-Maritimes et toutes les communes que nous aidons qui risquent d'en pâtir, avec des conséquences sur les services de proximité essentiels à la population.

Malgré ce contexte, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et une belle année 2025 à vous et à tous ceux que vous aimez.



Brigitte SEGUIN

Conseillère départementale
brigitte.seguin@charente-maritime.fr



Alexandre SCHNEIDER

Conseiller départemental - Maire de Pont-l'Abbé-d'Arnoult
alexandre.schneider@charente-maritime.fr



le 6 février 2025

Communiqué

Le mot de soutien des Conseillers départementaux Brigitte SEGUIN et Alexandre SCHNEIDER

« Saint-Georges-des-Coteaux doit retrouver toute sa quiétude »

Nous avons appris en décembre, avec effarement, la menace de mort adressée au Maire de Saint-Georges-des-Coteaux, Frédéric Rouan et au maire-adjoint, Romain Rouan, en charge de l'urbanisme et de la voirie. Aussi, nous tenons à condamner fermement, ces actes et propos inqualifiables, d'une extrême violence et apportons notre soutien aux élus concernés.

Le maire et nos élus locaux sont les premiers maillons de notre République. Ils incarnent l'intérêt général au quotidien et en cela, ils doivent être protégés. Au-delà de nos convictions, nous devons respect et considération à l'égard de toutes celles et tous ceux qui s'engagent au quotidien, pour l'intérêt général de nos administrés et le développement harmonieux de notre commune.

ETAT CIVIL

Ils sont arrivés...

28/10/2024 : Tessa FORT

04/11/2024 : Melio MAURISSEAU CARAES

07/11/2024 : Thaïs SEGUIN

25/11/2024 : Soan QUIROGA

26/11/2024 : Louise THILLOU PERNIER

Ils nous ont quittés...

06/11/2024 : Roland BRITEAU, 84 ans

17/11/2024 : Jean Hubert ISSANCHOU, 93 ans

27/11/2024 : Raymonde BENOIST, 94 ans

05/12/2024 : Guy AUTONES, 80 ans

10/12/2024 : Jacqueline PAIREAU, 81 ans

26/12/2024 : Jacques BARES, 75 ans

01/01/2025 : Yvon ROY, 87 ans

07/01/2025 : Patricia GESLAND, 54 ans

LE MOT DE LA MAJORITÉ

Le 31 janvier 2025,

Chères Saint-Georgeaises, chers Saint-Georgeais, chers voisins,

Différents articles de presse ont couvert l'actualité de notre commune ces derniers mois (conseil municipal, menaces de mort, vœux). Nous vous invitons à les découvrir en scannant le QR-CODE ci-dessous.

Alors que l'Opposition discrédite souvent notre travail, vous découvrirez, par exemple, une négligence sur la voirie au cours des mandats précédents.

Ce manque de rigueur a pénalisé le budget durant toutes ces dernières années.

Il est question aussi d'un tract diffusé par l'Opposition avec la publication d'une photographie de conseillères municipales de la majorité, sans leur consentement et sans respecter les règles légales, une infraction passible d'amende.

Pour nous, il est important de rester centré et concentré sur ce qui est essentiel pour notre collectivité : l'intérêt général et l'avenir de notre commune.

M. le Maire a commencé les vœux du 13 janvier 2025 et le dernier Conseil Municipal en ayant une pensée pour les deux familles de deux anciens conseillers municipaux qui nous ont quittés récemment : M. Yvon ROY et Mme Patricia GESLAND.

Nous nous associons pleinement à ces mots de mémoire et de respect.

Toute l'équipe reste à votre disposition.

Les Élus de la Majorité

unsoufflenouveau@hotmail.com



LE MOT DE L'OPPOSITION

Le 2 février 2025

Chères Saint-Georgeaises, Chers Saint-Georgeais,

Nous souhaitons rendre hommage à Patricia Gesland qui nous a prématurément quittés le 7 janvier après avoir lutté avec acharnement contre la maladie.

Patricia a été conseillère municipale de 2014 à 2020 sous le mandat de Jean-Marc Caillaud.

Sa disparition ne nous prive pas seulement d'une collègue, mais d'une véritable amie. Avec elle, nous partageons des valeurs profondes telles que l'entraide, l'amour de la famille, l'amitié et le respect des autres.

Nous gardons en mémoire ces moments partagés lors des conseils municipaux, où les échanges étaient aussi sérieux qu'agréables. Elle savait allier rigueur professionnelle et légèreté dans le seul but d'aider sa commune et cela résumait parfaitement son esprit au sein du conseil.

Nos pensées vont avant tout à ses proches, et particulièrement à son mari Stéphane et sa fille Justine. Tous deux ont su être forts ces dernières années et ont su l'accompagner du mieux possible.

Vos élus d'opposition



**Olivier
LAURENCEAU**
☎ 06 15 35 17 19



**Brigitte
SÉGUIN**
☎ 06 87 04 55 48



**Patrick
PERONNEAU**
☎ 06 17 71 53 65



**Nathalie
BONDUEL**
☎ 06 07 03 22 76



**Stéphane
TROUVE**
☎ 06 74 99 33 29

ensemble.pour.sgdc@gmail.com

DATES A RETENIR

MARS

19/02-15/03 :

Expo « Birdie Memory »,
Ecoutez les oiseaux à la
médiathèque

08/03 :

Atelier « On sème »
à la médiathèque

08/03 :

Loto
par Saint-Georges Animations

14-15/03 :

Digital Cleanup day
(sensibilisation à l'empreinte
environnementale du numérique)

15-29/03 :

Expo « La Poésie. Volcanique »
À la médiathèque

16/03 :

Balade écocitoyenne

19/03 :

Journée de commémoration de la
FNACA (Fédération nationale des
anciens combattants d'Afrique du
Nord)

22/03 :

Repas des aînés

28/03 :

Rencontre habitants-élus
Clos des Membrones

28/03 :

Lectures spectacles à la
médiathèque

30/03 :

Biodanza Famille
Par Reliance Saintonge

AVRIL

05/04 :

Troc plantes à la médiathèque

08/04 :

Conseil municipal

18/04 :

Soirée Jeux de société
Par Reliance Saintonge

19/04 :

Chasse aux œufs de Pâques

MAI

06 /05 :

Journée de mémoire

08/05 :

Victoire 1945

10 et 11/05 :

Week-end généalogique
par Généalogie Entraïdes et Astuces

16/05 :

Rencontre habitants-élus
La Martinière

17/05 :

Pique-nique « un an après » dans le
parc de loisirs Georges Ducept
par ALEDHA

31/05-01/06 :

Fête du parc
Descentes de caisses à savons

A retenir :

11/06 :

Inauguration du bâtiment
« accueil périscolaire et salles
associatives »

13/06 :

Rencontre habitants-élus
Grand Romefort

21/06 :

Fête de la musique

22/06 :

Représentation théâtrale
par Théâtre'ÔVert

24/06 :

Concert des professeurs de
musique d'AAP

27/06 :

Gala de danse d'AAP

28/06 :

Loto
Par AAP

04/07 :

Marché fermier

11/07 :

Ciné plein air
« Donne-moi des ailes »

18-19/07 :

Fête de la Jherbaude
Par Scène ouverte

HORAIRES



Lundi : De 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Mardi : De 8h30 à 12h00

Mercredi - Jeudi - Vendredi :

De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

05 46 92 91 04 / accueil.mairie@sgdc17.fr

Mardi : 15h00 - 18h00

Mercredi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30

Jeudi : fermé

Vendredi : 15h00 - 18h00

Samedi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00

05 46 90 41 40 / biblio.sgdc@orange.fr



LA POSTE

Lundi : de 14h00 - 17h00 (à compter du 07/09/2024)

Mercredi - Vendredi :

De 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mardi - Jeudi : De 09h00 à 12h00

Samedi : De 09h00 à 12h00

Tel : 36 31



enedis

Dépannage et assistance

Une situation vous paraît dangereuse ? Une panne d'électricité ? Contactez notre service d'assistance et dépannage joignable 24h/24 et 7j/7

09 726 750 17

(appel non surtaxé)

Un fil à terre, un coffret cassé, un poteau endommagé ?
N'y touchez pas, éloignez-vous, si possible matérialisez un périmètre de sécurité.

